Guide de sensibilisation aux espaces de travail partagés

Opportunités et potentiels pour le Pays de Brest

Pays de Brest
PÔLE MÉTROPOLITAIN

Octobre 2015

Sommaire

Introduction 2

1. De quoi parlons-nous ? 3
   a. Une profonde transformation du monde du travail 3
   b. Une offre immobilière partagée et collaborative 4
   c. Trois familles d'espaces de travail 6
   d. Les ingrédients d'un espace de travail partagé 7
   e. Une réponse aux enjeux du Pays de Brest 10

2. Des dynamiques territoriales favorables au développement des espaces de travail partagés 11
   a. L'emploi augmente dans les secteurs d'activités « télétravaillables » 11
   b. Des déplacements pendulaires nombreux 13
   c. Un réel potentiel de développement du télétravail 14
   d. Des utilisateurs potentiels nombreux 15
   e. Attentes des utilisateurs potentiels 18
   d. Les projets émergent 22

3. Exemples et préconisations 23
   a. Etude comparative : Trois exemples d'espaces de travail partagés 23
   b. Feuille de route 29

Références 35

Annexes 36

AVANT PROPOS

Pour le Pays de Brest, les espaces de travail partagés représentent l'opportunité de répondre de manière transversale à ses enjeux de développement. Afin de mesurer le potentiel d'utilisateurs et évaluer les besoins en espaces de travail partagés, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé une étude d'opportunité. Cette mission s'est déroulée sur six mois, dans le cadre de mon stage de fin d'étude de Master Chargé de développement Entreprises – Territoires (Université d'Angers), au sein de l'équipe du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest. ***Anne-Flore Jarry***

Introduction

Les espaces de travail partagés : une opportunité pour le Pays de Brest

Nés de mouvements citoyens, les espaces de travail partagés éclosent partout en France. Ces espaces offrent aux indépendants, entrepreneurs, salariés nomades, etc. un cadre de travail professionnel et un espace de vie convivial et ouvert. Ils proposent ainsi une nouvelle forme de travail qui favorise les dynamiques collaboratives, les échanges et les initiatives citoyennes. Suite à l'émergence d'initiatives locales et au regard des dynamiques territoriales à l'œuvre en Pays de Brest, **le Pôle métropolitain a engagé une étude d'opportunité** afin de :

- Comprendre ce que sont les espaces de travail partagés et saisir les opportunités offertes pour le Pays de Brest,
- Quantifier le potentiel d'utilisateurs et comprendre leurs besoins,
- Apporter des éléments méthodologiques nécessaires au développement de ces espaces

Ce travail prend la forme d'un guide. Au travers d'exemples, ce document s'attache à mettre en lumière les conditions de réussite et les bonnes pratiques en matière d'espaces de travail partagés et, plus généralement en matière de Tiers-lieu. Le Tiers-lieu a été défini dans les années 80[1] comme ces lieux où l'on prend plaisir à se rassembler, on l'on converse et où l'on échange. A l'image des cafés de village ou des agoras, les Tiers-lieux assurent une fonction sociale en permettant de fédérer des communautés locales et «d'encapaciter»[2] les individus. Tournés vers le travail et l'entrepreneuriat, **les espaces de travail partagés sont une facette des Tiers-lieux** et s'inscrivent pleinement dans ce mouvement d'interaction, d'entraide et de pollinisation des projets. Ils partagent avec ces derniers une notion fondamentale : celle de la communauté. Plus que le lieu en lui-même, c'est la présence d'une communauté dynamique et créative qui créée de la valeur ajoutée auprès des usagers et du territoire. Tout l'enjeu est alors de parvenir à fédérer ce collectif d'usagers, que le porteur de projet soit privé ou public.

Ce document est destiné aux collectivités du Pays de Brest désireuses de s'engager sur le sujet des espaces de travail partagés et de s'impliquer dans leur développement .

[1] Ray Oldenburg, The Great good place, 1989

[2] « L'encapacitation exprime l'action de formation d'un individu afin qu'il trouve sa place dans la société » Collectif OuiShare, *Société collaborative La fin des hiérarchies*, Rue De L'echiquier , 2014, p.48

1. De quoi parlons-nous ?

a. Une profonde transformation du monde du travail

L'avènement du numérique a bouleversé les organisations du travail traditionnelles. La relation de l'individu au travail évolue. En somme, **le monde du travail est en pleine mutation**. Prônant le "faire soi-même" et le "faire ensemble", les espaces de travail partagés contribuent activement à ses changements.

Des formes nouvelles de travail

Dans le sillon de la révolution numérique, de nouvelles formes de travail émergent. Reprenant les termes de l'économiste B. Stiegler « l'emploi est mort, vive le travail ! »[3]. Le paysage du monde du travail est en pleine recomposition. Les formes d'emploi se multiplient et se fragmentent tandis que le salariat s'effrite. **Le travail indépendant monte en puissance**... Aux Etats-Unis la proportion d'indépendants pourrait dépasser 50% de la population active dès 2020. Dans une moindre mesure, la France connait les mêmes évolutions. Ainsi, entre 2007 et 2012 le taux d'évolution des non-salariés indépendants dans la zone d'emploi de Brest a été de +19%[4]. La montée du travail indépendant explique en grande partie le développement des espaces de travail partagés. Ces espaces sont attractifs auprès des travailleurs indépendants et représentent plus qu'une simple alternative aux locations de bureaux individuels.

Une société collaborative

Les principes de participation et de coopération sont au cœur de l'économie collaborative. **Les espaces de travail partagés s'inscrivent pleinement dans ce mouvement collaboratif** : plus qu'un simple espace de mutualisation, ils sont un carrefour d'échanges et de partage des savoirs et des compétences. La culture du travail en communauté s'y développe. Les usagers inventent des modèles alternatifs aux organisations héritées des révolutions industrielles.

Le télétravail se développe

A l'ère du numérique, **un emploi sur deux est potentiellement concerné par le télétravail**[5]. Ce mode de travail est un véritable levier de performance et de bien-être pour les salariés et de valeur ajoutée pour les entreprises et les territoires. Avec le développement de la mobilité et le travail à distance, les pratiques professionnelles et les lieux de travail se réinventent. La demande en espaces de travail partagés devrait augmenter à mesure que le télétravail se développe. Néanmoins de nombreux freins restent à soulever puisque la pratique ne concerne aujourd'hui que 15% de la population active française[6]. **L'essor des espaces de travail partagés est conditionné par le développement du télétravail.**

De nouveaux processus d'innovation

L'innovation se caractérise par un processus complet, de l'idéation jusqu'au lancement du produit ou du service. Mais ce processus est loin d'être linéaire. Pour gagner en créativité et puiser des ressources extérieures nouvelles, les processus d'innovation tendent de plus en plus à s'ouvrir. **Les espaces de travail partagés, qui permettent de mobiliser dans un même lieu des outils, une communauté et ses réseaux, constituent de véritables ateliers ouverts d'innovation** qui stimulent et facilitent ces processus.

[3] Stiegler Bernard, *L'emploi est mort, vive le travail !,* Ed. Milles et une nuits, 2015, 120p.
[4] Données INSEE 2012, 2007
[5] Centre d'analyse stratégique, « Le développement du télétravail dans la société numérique de demain », 2009
[6] Ibid

Illustration 1 -Liens entre les espaces de travail partagés et le monde du travail

Source : Pôle métropolitain du Pays de Brest

b. Une offre immobilière partagée et collaborative

Des Tiers-lieux de travail

Les espaces de travail partagés offrent un troisième environnement de travail, distinct du lieu d'habitation et du lieu de travail traditionnel.

❖ **Les espaces de travail partagés sont spécifiquement conçus pour travailler**, seul ou à plusieurs, dans une atmosphère conviviale. Ils répondent en premier lieu aux besoins des populations professionnelles (indépendants, PME, télétravailleurs, etc) mais ils sont également ouverts à tous et ouverts à des usages non professionnels (exemple : ateliers de réparation, distribution de paniers de produits bio, etc).

❖ Les espaces de travail partagés créent **un environnement propice aux échanges, à la créativité et à la sociabilité dans lequel il est possible de travailler, d'apprendre, d'entreprendre et d'agir autrement**. En ce sens ils relèvent du concept de Tiers-lieu, tel que défini par Ray Oldenburg. Qu'il soit porté par un acteur privé ou public, ces espaces résultent le plus souvent d'initiatives spontanées et ascendantes.

❖ **L'animation, la souplesse de fonctionnement** (en termes d'ouverture, de flexibilité, d'utilisation des espaces) et **la dynamique créée par la communauté d'utilisateurs** distinguent fondamentalement les espaces de travail partagés des offres en immobilier d'entreprises actuelles.

Illustration 2 - Les espaces de travail partagés, un type de Tiers-lieux

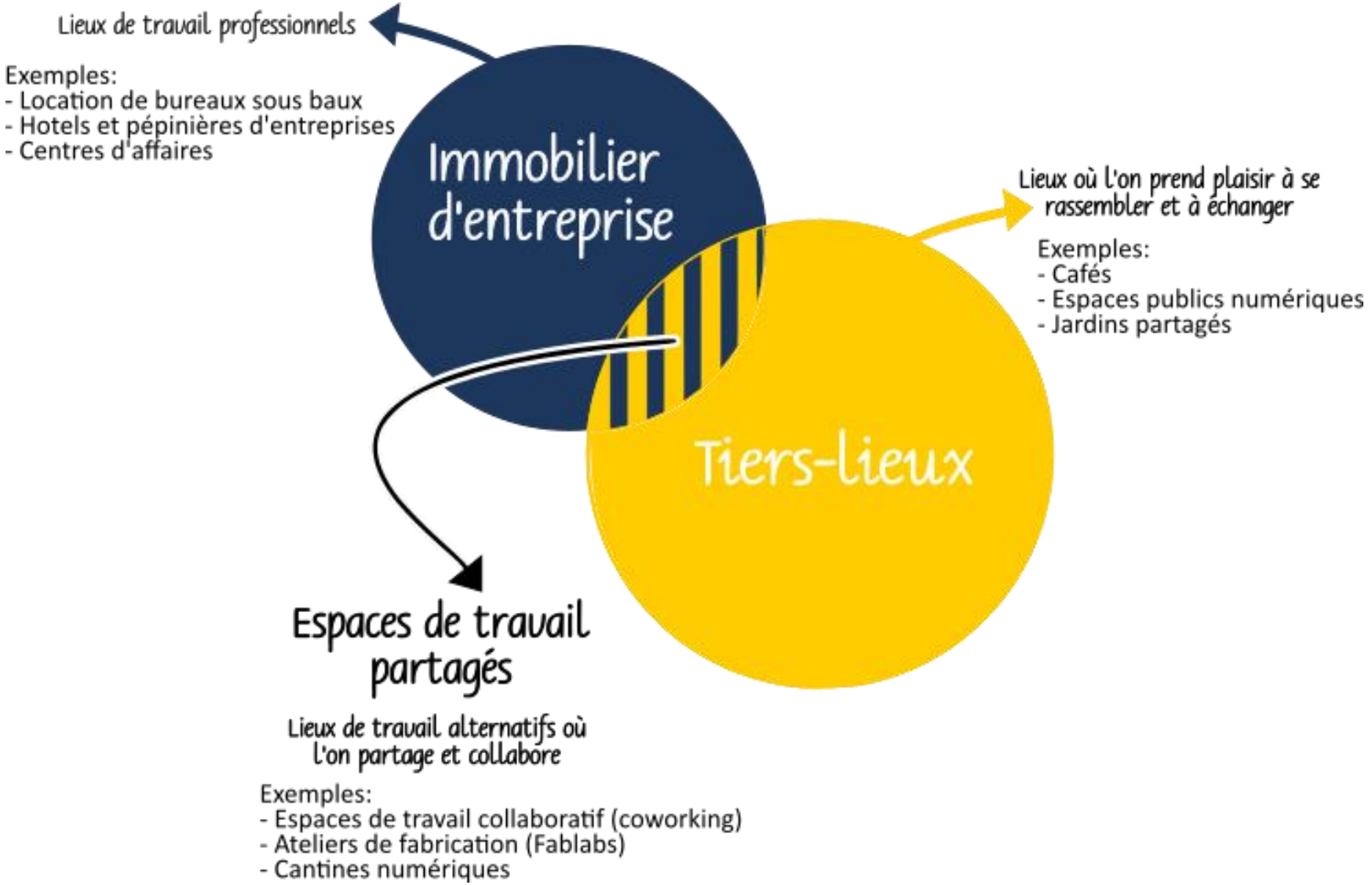

Source : Pôle Métropolitain Du Pays De Brest

c. Trois familles d'espaces de travail

Les espaces de travail partagés sont des **lieux hybrides**, façonnés par leurs usagers et les spécificités de leur territoire d'ancrage. Il n'existe donc ni de modèle type, ni une typologie unique. Néanmoins, trois grandes familles d'espaces se dessinent.

1 **Les espaces de travail collaboratif** (ou espaces de coworking) permettent de **travailler dans un lieu connecté et stimulant**. Ces espaces sont ouverts à tous. Les modalités d'accès et d'abonnement sont flexibles. Le coworking se caractérise par des valeurs et un état d'esprit partagé par une communauté d'usagers (Cf. illustration 2).

Illustration 3 - La Boussol', espace de travail collaboratif à Brest

Source : Site internet de la Boussol' www.laboussol.fr

2 **Les cantines numériques** sont des **carrefours d'échanges et de rencontres autour du web et de l'innovation numérique**. Les cantines animent et fédèrent les acteurs de l'écosystème du numérique (Cf. illustration 3).

Illustration 4 - La Cantine numérique An Daol Vras à Brest

Source : Site internet de la Cantine numérique www.lacantine-brest.net

3 **Les ateliers de fabrication** mutualisent des machines numériques et des outils pour permettre d'imaginer et de concevoir des objets. Les FabLabs, ancrés dans la culture libre[7] et collaborative, s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage et de partage envers le grand public. Les FabLabs commerciaux et les Fablabs d'entreprises ont pour objectif premier d'accélérer les démarches d'innovation (Cf. illustration 4).

Illustration 5 - Les Fabriques du Ponant à Brest

Source : Site internet des Fabriques du Ponant www.lesfabriquesduponant.net

[7] « La Culture libre vise la libre distribution des connaissances et leur accroissement grâce à l'élaboration, la modification ou l'enrichissement d'œuvres déjà existantes sur la base du partage et de la collaboration sans que celles-ci soient freinées par les règles liées à la protection juridique de la propriété intellectuelle. Cette notion, dans le contexte de la mondialisation, a comme corollaire que tous les citoyens devraient avoir un accès égal à la connaissance et à l'information ». Source : www.ciac.ca/fr/culture-libre-une-definition-fr

d. Les ingrédients d'un espace de travail partagé

Flexibilité

Les **modalités d'accès et d'abonnement aux lieux sont souples, flexibles et adaptées aux besoins des divers utilisateurs** à travers des modalités de réservation simples (une plateforme de réservation en ligne), de larges plages horaire d'ouverture (accès le soir, la nuit, le weekend), un accueil à l'entrée, etc.

La Mutinerie est un espace de coworking à Paris qui propose trois formules d'abonnement : à temps plein pour un accès illimité (290€ HT/mois), à mi-temps pour 10 jours par mois (190€ HT/mois) et un quart-temps pour 5 jours par mois (95€ HT/mois). Pour un usage très ponctuel, un carnet de 10 tickets valables un an est également disponible (225€ HT).

Illustration 6 - Espace de coworking La Mutinerie

Source : www.mutinerie.org

Modularité

Les aménagements sont pensés en termes d'usages. **Travail collaboratif, travail individuel et travail collectif doivent pouvoir cohabiter**. Ainsi sont généralement proposés : des espaces de travail ouverts ; des salles de réunion ; des espaces téléphoniques ; des bureaux fermés. Les aménagements sont modulables afin de créer de nouveaux espaces, correspondants à de nouvelles situations de travail.

Illustration 7 - Espace de coworking La Cordée

Source : www.la-cordee.net

Convivialité

Les espaces de travail partagés permettent de travailler dans une ambiance conviviale et dans un cadre chaleureux. **Les lieux sont largement ouverts et ponctués d'espaces propices aux rencontres et aux échanges informels** (exemple : cuisine, bar, fauteuils et canapés). L'atmosphère et l'identité du lieu sont favorisées par le choix de la décoration et du mobilier. Les usagers sont libres d'aménager, de décorer, de détourner le lieu et ses équipements. L'âme du lieu est essentielle.

Illustration 8 -Espace de coworking La Mutinerie

Source : www.mutinerie.org

La cantine numérique de Quimper est aménagée et décorée selon les principes du DO IT YOURSELF («fais le toi-même »). Le comptoir de café, les chaises, le canapé … une grande partie du mobilier et des éléments de décoration ont été récupérés et/ou transformés par les coworkeurs. Le lieu est convivial, à l'image de ses coworkeurs.

Animation

L'animation du lieu est cruciale. Au-delà de la gestion et du fonctionnement du lieu, le « concierge »[8] ou « couteau-suisse »[9], est chargé de stimuler la communauté, de faciliter les rencontres et les échanges entre des individus aux profils souvent hétéroclites. **L'animateur permet d'explorer tous les bénéfices du travail collaboratif. Il participe à la vie du lieu et favorise son ancrage dans le tissu économique, social et culturel local**.

Communauté

Le succès d'un espace de travail partagé dépend de sa capacité à faire naître, à fédérer et à faire croître une communauté. Ces espaces existent pour et par leur communauté et font l'objet d'une appropriation par celle-ci. C'est elle qui assure les fonctions de sociabilité, d'apprentissage et d'incubateur du lieu. L'échec des premiers télécentres[10] démontre qu'en son absence, le lieu peine à perdurer.

[8] Nom employé par la communauté francophone des Tiers-lieux pour désigner l'animateur du Tiers
[9] Nom employé par La Cordée pour désigner l'animateur du lieu
[10] En 2005, la DATAR avait lancé un appel à projet portant sur les télécentres. Loin de l'objectif initial qui prévoyait la création d'une centaine de lieux, l'appel à projet s'est soldé par un constat d'échec (une trentaine de lieux crées, fréquentation faible voire nulle, bénéfices escomptés absents). Plus d'informations dans la note de recherche Moriset, Bruno, *Les télécentres dans les territoires ruraux français Essai d'évaluation,* Note de recherche ANR, Mars 2011.

"Ce ne sont pas les murs qui font la cité mais les hommes" PLATON

Les espaces de travail partagés rassemblent et fédèrent des écosystèmes. La valeur ajoutée et la réussite du lieu dépendent de l'implication des usagers dans la conception, la gestion et la gouvernance de l'espace.

Illustration 9 - Les indispensables d'un Tiers-lieux

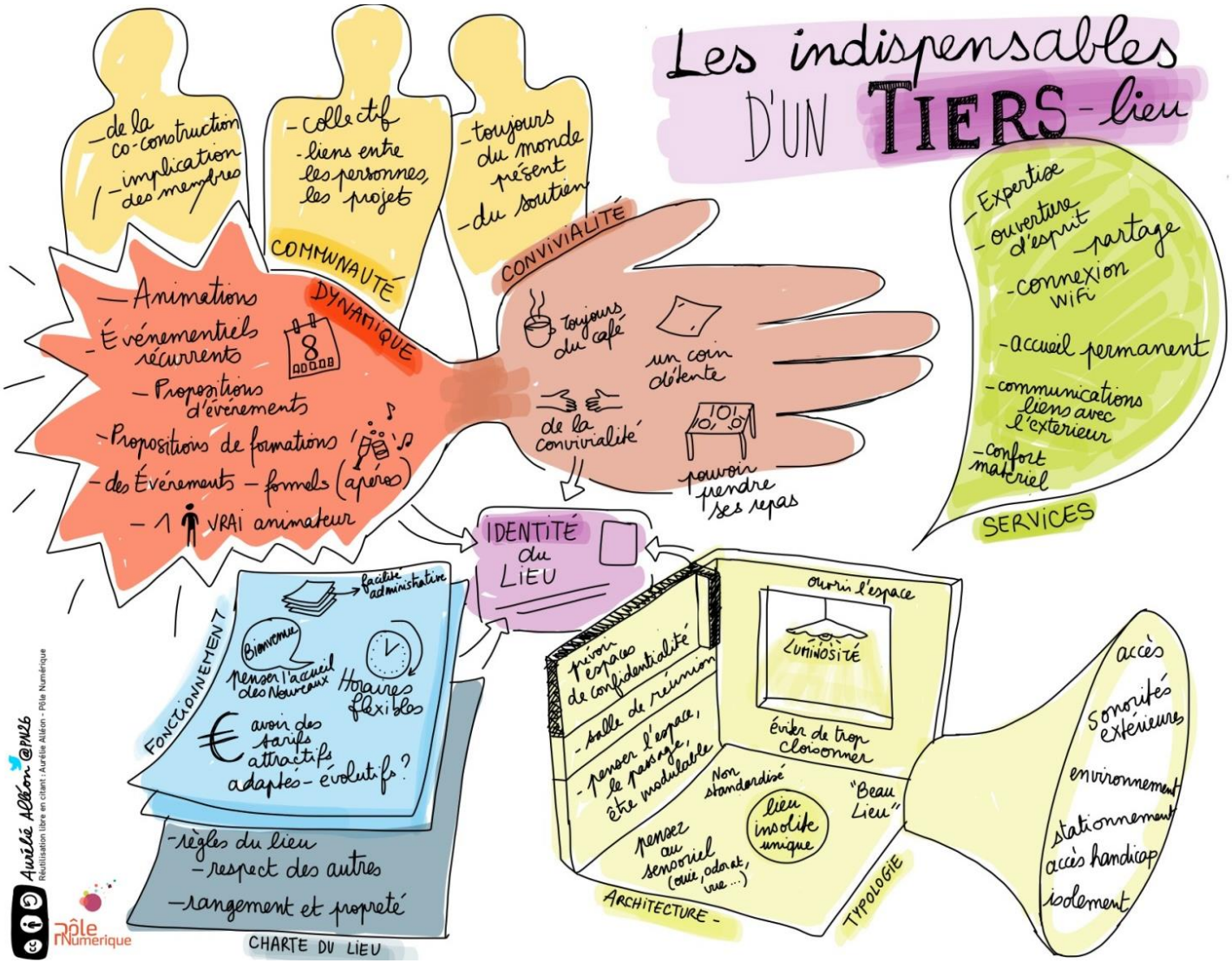

Réalisation Aurélie Alléon. Source : Pôle numérique

e. Une réponse aux enjeux du Pays de Brest

Le développement des espaces de travail partagés s'accompagnent de retombées multiples, au bénéfice du territoire et de ses habitants. **Ces espaces hybrides représentent pour le Pays de Brest une occasion de répondre, de manière transversale,** aux enjeux identifiés par la stratégie de développement du pays de Brest[11].

Enjeu 1- Un espace métropolitain accessible et attractif

Le travail à distance permet aux ménages de choisir plus librement leur lieu de vie. Le maillage en espaces de travail partagés pourra influencer l'aménagement du territoire en permettant aux actifs - du Pays de Brest et d'ailleurs - de concilier activités professionnelles, qualité et cadre de vie, notamment dans les zones rurales et littorales du territoire.

Enjeu 2 - Un territoire innovant, diversifié et singulier

Lieux où éclosent des projets et où naissent des vocations entrepreneuriales, les espaces de travail partagés renforcent la capacité d'innovation de l'ensemble du territoire. Ces lieux peuvent notamment accompagner la transformation numérique des entreprises du Pays de Brest.

Enjeu 3- Un espace métropolitain durable et préservé

Réduction des navettes domicile-travail, gestion économe du territoire, le télétravail et les espaces de travail partagés concourent à un aménagement durable.

Enjeu 4 - Un lieu de vie solidaire et convivial

Lieux dédiés au travail, ces espaces participent également au dynamisme social et culturel. Ce sont des laboratoires d'innovation sociale, au service du territoire dans lesquels ils sont ancrés.

Pays de Murat - L'espace de travail partagé est l'un des éléments centraux de la politique d'attractivité de ce territoire rural d'Auvergne. Une cinquantaine d'habitants sont venus s'installer suite à sa création dans les années 2000. En effet, tout est mis en œuvre pour faciliter l'arrivée de nouveaux actifs (espace de coworking, formations, forum annuel, logements passerelles, résidences d'entrepreneurs). Le territoire prévoit l'installation de 20 à 50 nouveaux entrepreneurs d'ici à 2024.

[11] Plus d'éléments sur la stratégie de développement sur le site internet du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest www.pays-de-brest.fr/projet-de-territoire/strategie-developpement

2. Des dynamiques territoriales favorables au développement des espaces de travail partagés

a. L'emploi augmente dans les secteurs d'activités « télétravaillables »

Sur 100 entreprises de la zone d'emploi de Brest, 12,8 ont été créés en 2013 contre 13,7 en 2012. La capacité de création d'entreprises dans la zone d'emploi de Brest s'est donc affaiblit et le taux de création reste en dessous de la moyenne française, située à 14,4%. Mais en dépit de ces indicateurs, **le Pays de Brest a gagné des emplois dans les secteurs d'activité économique télétravaillables** (cf. carte p.12). Entre 2007 et 2012, ces secteurs ont gagné 5145 emplois (salariés + indépendants) tandis que les secteurs d'activités économiques non télétravaillables ont connu une légère baisse (-69 emplois). Cette variation traduit une tertiarisation de l'économie du Pays de Brest, en particulier dans la communauté de communes de Landerneau-Daoulas et dans la métropole brestoise. **La population active susceptible d'utiliser les espaces de travail partagés est donc en augmentation depuis 2007 sur l'ensemble du territoire**[12]. Ainsi, offrir des espaces de travail partagés apparaît pertinent compte tenu de l'évolution positive du nombre de travailleurs indépendants et de salariés dans les secteurs d'activités économiques télétravaillables.

Focus méthodologique : secteurs d'activités télétravaillables

O Les Secteurs d'activité économique désignés comme « télétravaillables » sont les suivants: Information et communication ; Activités financières et d'assurance ; Activités immobilières ; Activités scientifiques et techniques – service administratifs et de soutien ; Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale ; Autres activités de services.

O Tous les autres Secteurs sont désignés comme « non télétravaillables » (Agriculture, […] transport et entreposage ; Hébergement et restauration).

[12] A l'exception de l'Aulne Maritime, dont les chiffres disponibles sur l'INSEE sont plus imprécis que pour les autres EPCI

Carte 1 - Variation de l'emploi entre 2007 et 2012 par statut et secteur d'activités télétravaillables

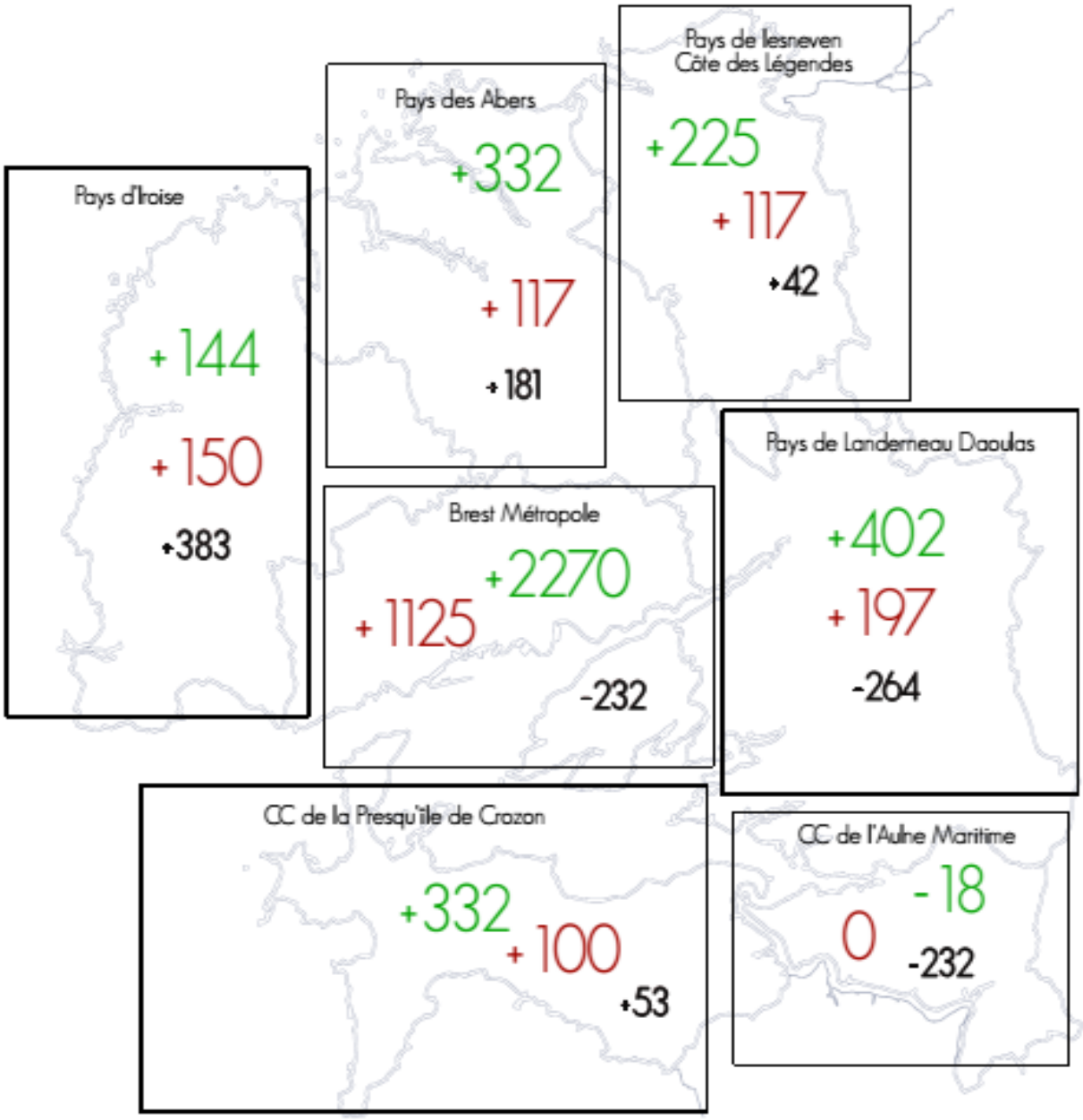

+100 Variation du nombre de salariés dans les secteurs d'activités télétravaillables

+100 Variation du nombre d'indépendants dans les secteurs d'activités télétravaillables

+100 Variation du nombre d'emplois dans les secteurs d'activités non télétravaillables

Données INSEE 2007, 2012. Réalisation Pôle Métropolitain Du Pays De Brest

b. Des déplacements pendulaires nombreux

Les communautés de communes du Pays de Brest présentent des dynamiques démographiques positives. Néanmoins l'emploi est polarisé dans l'agglomération brestoise. Dans certaines communes situées en périphérie de Brest Métropole, plus d'un actif sur deux travaille en dehors de sa commune de résidence (cf. carte 2). La concentration de l'emploi dans l'agglomération brestoise et la périurbanisation résidentielle des ménages actifs dans les communautés de communes du Pays de Brest génèrent alors de nombreuses migrations domicile-travail. Dans la mesure où les déplacements pendulaires sont facteurs de coûts (à titre individuel comme sociétal), les espaces de travail partagés trouveraient toute leur place en Pays de Brest pour réduire les mobilités professionnelles. Ces espaces pourraient notamment être implantés dans les zones du territoire où les taux d'actifs qui travaillent hors de l'EPCI de résidence sont les plus élevés. Un certain effet « ville dortoir » peut caractériser les communes de la couronne autour de Brest Métropole dans la mesure où la grande majorité des actifs quitte quotidiennement leur commune de résidence pour se rendre au travail. **Mailler le territoire permettraient non seulement de réduire les déplacements pendulaires mais également, pour la population active, de travailler et vivre au sein d'une même zone, ce qui profiterait à l'économie locale.** Les territoires qui souffrent d'un manque d'accessibilité et/ou qui sont excentrés par rapport à Brest gagneraient également en attractivité (exemple : Presqu'ile de Crozon). L'implantation des espaces de travail partagés en Pays de Brest ouvrirait ainsi de nouvelles options dans le choix de résidence de la population.

Carte 2 - Proportion d'actif travaillant dans leur commune de résidence

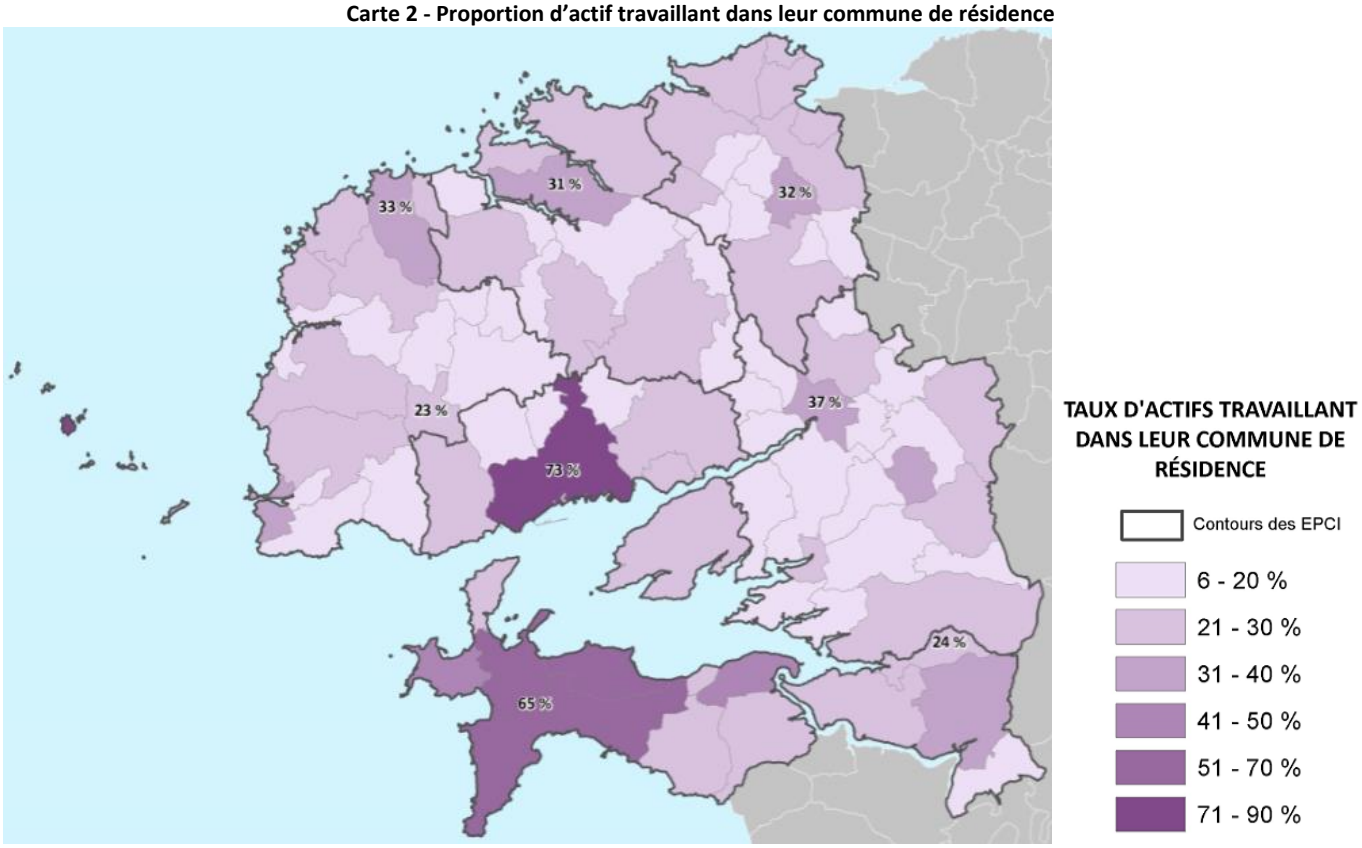

Données INSEE 2012, Réalisation Pôle métropolitain du Pays de Brest

c. Un réel potentiel de développement du télétravail

Le développement des espaces de travail partagés est conditionné par celui du télétravail. A l'image du retard de la France en la matière, le télétravail est peu développé en Pays de Brest alors même que **32% des salariés du territoire exercent une profession à forte probabilité de télétravail** (voir focus méthodologique ci-contre).

Le seul déploiement des Technologies de l'information et de la communication (exemples : le très Haut débit, les ordinateurs portables) ne suffit pas aujourd'hui à généraliser cette forme d'organisation du travail. Des freins subsistent, de nature juridique, culturelle et managériale.

Le télétravail semble peu déployé dans les entreprises[13], en revanche il l'est davantage du côté des administrations qui se sont engagées dans des démarches d'agenda 21. Ainsi, le Conseil départemental du Finistère permet aujourd'hui à tous les employés qui en font la demande de travailler à distance. Brest Métropole engage la deuxième phase de son expérimentation. Néanmoins, **le travail à distance semble bien pratiqué par une part de la population active du Pays de Brest**. Les résultats de l'enquête[14] sur les espaces de travail partagés ont montré que 70% des personnes enquêtées travaillent à distance et combinent déjà plusieurs lieux de travail, dont ponctuellement ou régulièrement le domicile. Pourtant, parmi les 20 salariés qui ont répondu à l'enquête, seules trois personnes ont déclarées pratiquer officiellement le télétravail. Cette proportion va dans le sens de celles fournies par le livre Blanc du télétravail[15] qui précise que 65% des télétravailleurs sont en réalité des « télétravailleurs gris »[16].

Développer des espaces de travail partagés en Pays de Brest apparaît donc pertinent dans la mesure où :

– **le travail à distance semble déjà être pratiqué par une partie de la population active,**

– **la marge de progression du télétravail est forte puisque 32 % des salariés exercent une profession à forte probabilité de télétravail.**

Focus méthodologique : salariés à forte probabilité de télétravail

Le nombre de salariés à forte probabilité de télétravail est calculé à partir du recensement INSEE 2012. **Nous considérons comme salariés à forte probabilité de télétravail les emplois dont le statut professionnel est « salarié » et qui travaillent dans un secteur d'activité économique télétravaillable** (cf. focus méthodologique p. 11). Ce niveau d'analyse ne permet pas de tenir compte de la catégorie socio-professionnelle des salariés à fort probabilité de télétravail. Or ce sont les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires qui, potentiellement, télétravaillent le plus. Croiser ces deux informations (le statut professionnel et la catégorie socio-professionnelle) aurait nécessité un traitement statistique payant auprès de l'INSEE.

[13] Une enquête approfondie ciblée sur les entreprises du Pays de Brest permettrait de mesurer la pratique et de cerner les besoins et les attentes des employeurs en matière de télétravail.

[14] Cf résultats de l'enquête p.16

[15] Livre Blanc national sur le télétravail et les nouveaux espaces de travail, LBMG Worklabs et Openscop, 2012

[16] Le télétravail "gris » désigne la pratique du télétravail qui n'est pas contractualisée par un avenant au contrat de travail.

d. Des utilisateurs potentiels nombreux

Les principaux utilisateurs potentiels identifiés dans le cadre de cette étude sont les travailleurs indépendants et les salariés à forte probabilité de télétravail. Nous considérons également les propriétaires de résidence secondaire supposés actifs comme des utilisateurs potentiels (voir focus méthodologique ci-dessous).

Selon les hypothèses retenues, **le gisement potentiel d'utilisateurs représente environ 4000 personnes à l'échelle du Pays de Brest** (cf. tableaux p.16)

Focus méthodologique : Potentiel d'utilisateurs

O **Le nombre de travailleurs indépendants** en Pays de Brest est estimé à partir du recensement INSEE 2012. Pour calculer le nombre d'utilisateurs potentiels auprès de la population des travailleurs indépendants nous faisons l'hypothèse suivante : le taux de fréquentation d'un espace de travail partagé par les indépendants est de 20% des individus. Ce taux correspond à ceux qui peuvent être constatés en moyenne dans les espaces de travail partagés. Le calcul du nombre d'indépendants potentiellement utilisateurs correspond ainsi à : POPULATION INDEPENDANT x 20%.

O Pour calculer **le nombre d'utilisateurs potentiels auprès de la population de salariés à forte probabilité de télétravail** nous faisons l'hypothèse suivante : Seuls 20 % des salariés potentiellement télétravailleurs désirent télétravailler depuis un espace de travail partagé. Parmi ces 20%, un sur deux en fait la demande auprès de son employeur, qui accepte dans un cas sur deux. Le calcul du nombre de salariés potentiellement utilisateur correspond ainsi à : POPULATION SALARIES A FORTE PROBABILITE DE TELETRAVAIL x 20% X 50% X 50%.

L'ensemble de ces hypothèses a été utilisée par les agences d'urbanisme AUDAP (Atlantique Pyrénées) et AURBA (Bordeaux Métropole Aquitaine) pour, respectivement, identifier le gisement d'utilisateurs potentiels en Aquitaine[17] et évaluer la fréquentation potentielle sur quatre sites de Gironde[18].

O Pour calculer **le nombre d'utilisateurs potentiels auprès de la population des résidents secondaires** nous supposons qu'un propriétaire de résidence secondaire sur deux est actif (en Pays de Brest 61 % des propriétaires de résidences principales dans le Pays de Brest ont 60 ans ou plus[19]).

[17] AUDAP, Accompagner le développement des Tiers-lieux en Aquitaine Décembre 2013
[18] AURBA, Mailler le territoire en Tiers-lieux ? Janvier 2014
[19] Source : Filacom 2007

Tableau 1 - Utilisateurs potentiels en Pays de Brest

EPCI	NOMBRE D'INDEPENDANTS	NOMBRE D'INDEPENDANTS POTENTIELLEMENT UTILISATEURS	% du Pays de Brest
BREST METROPOLE	4258	852	49%
PAYS D'IROISE	1130	226	13%
PAYS DES ABERS	870	174	10%
PAYS DE LESNEVEN -COTES DES LEGENDES	703	141	8.2%
PAYS DE LANDERNEAU - DAOULAS	998	200	11.5%
AULNE MARITIME	215	43	2.5%
PRESQU'ILE DE CROZON	520	104	5.7%
PAYS DE BREST	8694	1739	100%

EPCI	NOMBRE DE SALARIES A FORTE PROBA. DE TELETRAVAIL	NOMBRE DE SALARIES POTENTIELLEMENT UTILISATEURS	% du Pays de Brest
BREST METROPOLE	26576	1329	58%
PAYS D'IROISE	4802	240	10.6%
PAYS DES ABERS	3661	183	8%
PAYS DE LESNEVEN -COTES DES LEGENDES	2125	106	4.6%
PAYS DE LANDERNEAU - DAOULAS	5107	255	11%
AULNE MARITIME	748	37	1.5%
PRESQU'ILE DE CROZON	2280	114	6.3%
PAYS DE BREST	45299	2265	100%

Données INSEE 2012. Traitement Pôle métropolitain du Pays de Brest

Les indépendants constituent un gisement d'utilisateurs potentiels immédiats. Les salariés forment un gisement d'utilisateurs majeurs, à condition que se développe la pratique du télétravail. **Les utilisateurs potentiels ne sont pas repartis de manière homogène sur le territoire** (cf. carte p 17). Ils sont principalement concentrés dans la ville de Brest et dans les communes de Crozon, Landerneau, Ploudalmézeau, Lesneven et Plabennec. Cette répartition donne des pistes de réflexion quant à un éventuel maillage en espaces de travail partagés[20] du Pays de Brest :

- **La métropole est la plus susceptible d'accueillir des « espaces de travail partagés urbains »**, pouvant être thématisés et dont la dynamique reposent sur les nombreux flux, mouvements et allers-venues d'utilisateurs.
- **Les communes situées dans ou à proximité de l'agglomération brestoise pourraient accueillir des « espaces de travail partagés périurbains »** qui permettraient de désengorger l'accès au centre, de réduire les déplacements pendulaires et éviter l'effet «ville-dortoir».
- **Les communes plus éloignées de Brest pourraient abriter des espaces de travail partagés considérés comme des lieux structurants et de proximité**. Situés dans les communes littorales (Crozon, Ploudalmézeau, etc), les espaces de travail partagés présenteraient un caractère particulièrement attractifs auprès des travailleurs nomades et des indépendants en séjour en Pays de Brest. En faisant l'hypothèse qu'un propriétaire de résidence secondaire en Pays de Brest sur deux est actif **plus de 8000 résidents secondaires sont alors susceptibles d'utiliser ponctuellement un espace de travail partagé**.

[20] Nous reprenons ici la typologie des Tiers-lieux urbains/péri-urbains/ruraux utilisée par la coopérative des Tiers-lieux d'Aquitaine. Voir en annexe page 31 l'infographie « comment créer un tiers-lieu ».

Carte 3 - Localisation des salariés et indépendants potentiellement utilisateurs des espaces de travail partagés en Pays de Brest

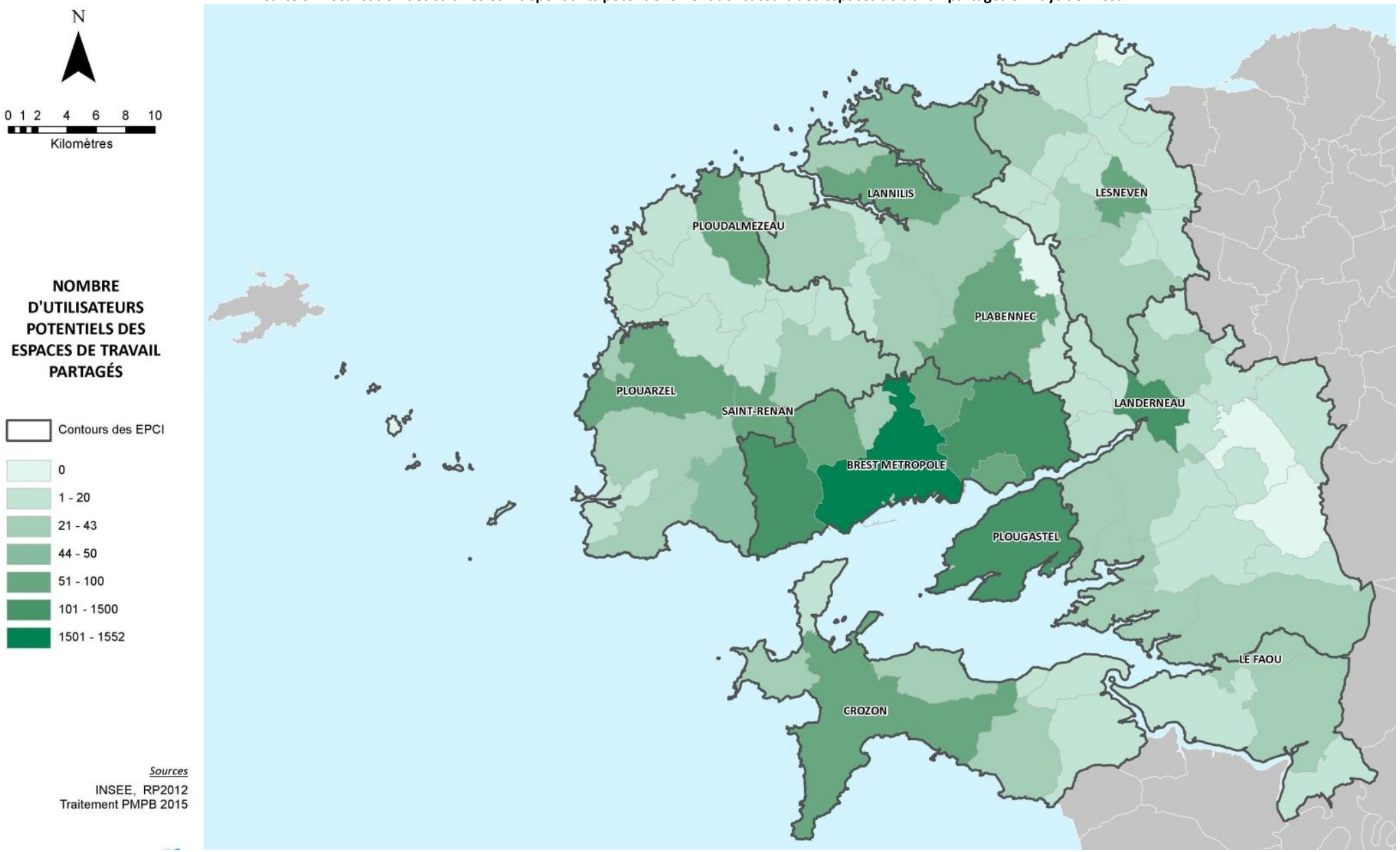

Données INSEE 2012. Traitement Pôle Métropolitain Du Pays De Brest

e. Attentes des utilisateurs potentiels

Enquête

Afin de mesurer l'intérêt des espaces de travail partagés et connaitre les besoins des utilisateurs potentiels, une enquête a été conçue par le Pôle métropolitain du Pays de Brest en mai 2015. Relayée par les acteurs du territoire (chargés de mission économie des intercommunalités, Mairies …) l'enquête a été diffusée en ligne et via le site internet du Pôle métropolitain du Pays de Brest. Les réponses des personnes enquêtées nous éclairent sur les motivations des utilisateurs potentiels ; ainsi que sur la forme, la qualité et l'offre attendues d'un espace de travail partagé.

43 personnes ont répondu à ce questionnaire. La représentation est équilibrée entre les salariés (20 personnes) et les travailleurs indépendants (23 personnes)[21].

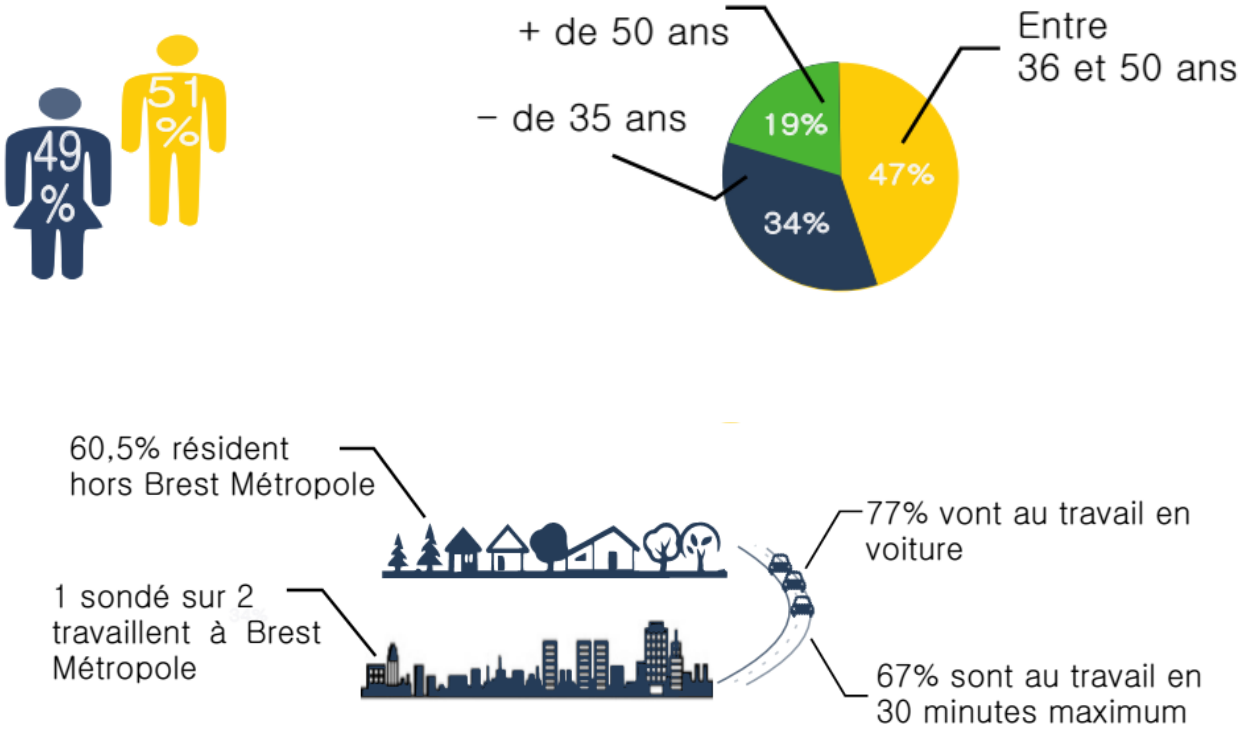

Résultats

70% des personnes enquêtées pratique déjà le travail à distance

Les résultats de l'enquête nous apprennent qu'actuellement seule une personne sur dix utilise un espace de travail partagé. Mais **70% des personnes enquêtées pratiquent le travail à distance et combinent déjà plusieurs lieux de travail**, dont ponctuellement ou régulièrement le domicile. Pour les salariés répondants, utiliser un espace de travail partagés nécessiterait au préalable d'informer l'employeur sur la pratique du télétravail afin de pouvoir l'expérimenter dans un cadre légal.

[21] L'échantillon n'est toutefois pas représentatif de la population active du Pays de Brest (en termes de répartition géographique et de secteurs d'activité économique).

2/3 des personnes sont intéressées par un espace de travail collaboratif

Les 2/3 des personnes sondées sont intéressées par un espace de travail partagé si le lieu favorise une dynamique collaborative entre les utilisateurs. Apprendre de ses pairs, développer son réseau professionnel, créer des opportunités d'affaires ... sont jugés au moins aussi importants que la flexibilité et la praticité du lieu. Aux yeux des personnes enquêtées la valeur ajoutée des espaces de travail partagés réside dans le caractère pratique et, surtout, convivial de ces lieux.

Privilégiant la densité des échanges, **91% des personnes enquêtées souhaitent que la capacité d'accueil du lieu soit limitée à une petite vingtaine d'utilisateurs**. Si le lieu ne parvient pas à fédérer et à créer une dynamique, il est probable que les utilisateurs potentiels privilégieront leur lieu de travail traditionnel - situé pour la plupart à moins de 30 minutes - même si un espace de travail partagé est situé à proximité de leur lieu de résidence.

Si une dynamique collaborative est souhaitée, **les motivations varient selon le statut professionnel**. Les travailleurs indépendants ont surtout exprimé le souhait de pouvoir travailler dans un lieu partagé et convivial tandis que les salariés et travailleurs nomades expriment avant tout le souhait de disposer d'un lieu de travail flexible en réponse à des besoins ponctuels.

Un lieu accessible

Les personnes enquêtées ont plébiscité un espace de travail partagé qui serait rapidement et facilement accessible depuis leur lieu de résidence. **Pour 55% d'entre eux, la localisation en centre-ville ou en centre bourg permet de bénéficier de la proximité et du dynamisme des services et des commerces locaux**. Dans la mesure où un grand nombre de communes du territoire sont accessibles en 30 minutes depuis Brest, les utilisateurs ne devraient pas avoir à faire plus de 15 / 20 minutes pour y accéder. Les espaces de travail partagés devront donc idéalement être implantés dans des zones de vie dynamiques, qui offrent une qualité et un niveau de services suffisant.

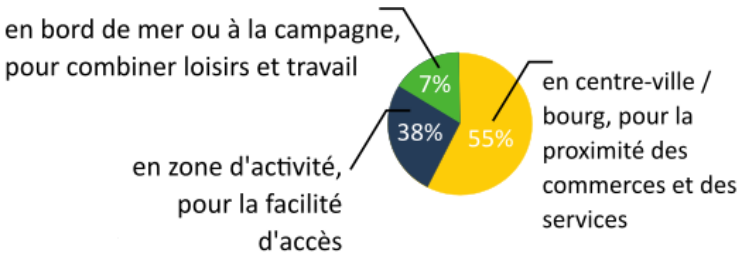

Des équipements professionnels

Indispensables

- ordinateurs
- imprimantes, copieurs

90% les utiliseraient, de façon ponctuelle ou régulière

Souhaités

- logiciels professionnels
- visioconférence

75% les utiliseraient, de façon ponctuelle ou régulière

Les +

- casiers sécurisés
- outils et machines

25% les utiliseraient, au moins ponctuellement

Aménagements modulables et conviviaux

89% des sondés souhaitent utiliser une combinaison d'espaces ouverts et fermés. Seuls 11% demandent à disposer exclusivement d'un espace de travail ouvert (type openspace). Les aménagements devront donc être modulables afin de faire cohabiter des usages variés. Par ailleurs 20% aimeraient bénéficier d'un espace supplémentaire plus vaste, de type atelier ("Fablab" "pour dessiner" "studio photo").Les espaces de détente et de convivialité pour discuter et se restaurer sont souhaitées par deux personnes sur trois.

2/3 désirent des espaces de convivialité

20% souhaitent un espace de type atelier avec des outils mis à disposition

Modalités d'accès souples

65% des sondés utiliseraient l'espace de travail partagé en dehors des horaires de bureaux classiques, notamment le soir et le week-end. Trois quarts des sondées souhaitent pouvoir y accéder librement sans réservation préalable. Néanmoins **une personne sur deux serait intéressée par une plate-forme de réservation en ligne**. Plus de la moitié apprécierait pouvoir travailler dans différents lieux à travers le Pays de Brest. Ces réponses confirment le besoin de disposer d'un espace de travail aux horaires et aux modalités de fonctionnement flexibles et souples.

Formules d'abonnement adaptées

Les formules d'abonnement mensuelles et semestrielles ont été les mieux classées et les plus citées. La formule d'abonnement hebdomadaire est la moins plébiscitée (citée 7 fois). La formule d'abonnement journalière a été citée 13 fois. **Les formules d'abonnement mensuelles et semestrielles ont été privilégiées par les entrepreneurs tandis que les salariés ont privilégié les formules plus courtes.** Les espaces de travail partagés semblent donc pertinents pour répondre d'une part aux besoins des indépendants, qui veulent travailler de manière pérenne, et d'autre part aux besoins ponctuels d'autres utilisateurs. Grâce à des formules variées, ces lieux peuvent ainsi potentiellement se faire croiser une diversité de profils.

Lieu de vie animé

La grande majorité des personnes enquêtées participeraient ponctuellement ou régulièrement aux animations (apéros, conférences, ateliers, etc.) proposées. En effet, plus de 90% des personnes souhaitent une offre en évènements, ateliers et animations.

Un sujet mobilisateur

21 personnes souhaitent être associées à la réflexion du Pays de Brest sur les espaces de travail partagés. L'envie de s'investir dans la vie d'un tel lieu et le nombre de personnes souhaitant être associées à la démarche sont deux signaux positifs. Espace de coworking, atelier de fabrication ou atelier de création ... de nombreuses réponses ont montré l'envie pour certains de concevoir ou de participer à des lieux qui leur ressemblent.

d. Les projets émergent

Quatre espaces de travail partagés existent en Pays de Brest. Ils sont tous localisés dans la ville de Brest.

Par ailleurs, des réflexions et des projets émergent à l'échelle du Pays de Brest :

- A Saint-Renan et Crozon, les projets sont initiés par, respectivement, la Communauté du Pays d'Iroise et la Presqu'Ile de Crozon
- Au Faou, le projet est porté par la Mairie.
- A Ploudalmézeau, le projet est porté par deux entrepreneurs (de Paris et de Montpellier) qui souhaitent s'installer de façon pérenne sur le territoire.

Carte 4 -Les espaces de travail partagés en Pays de Brest

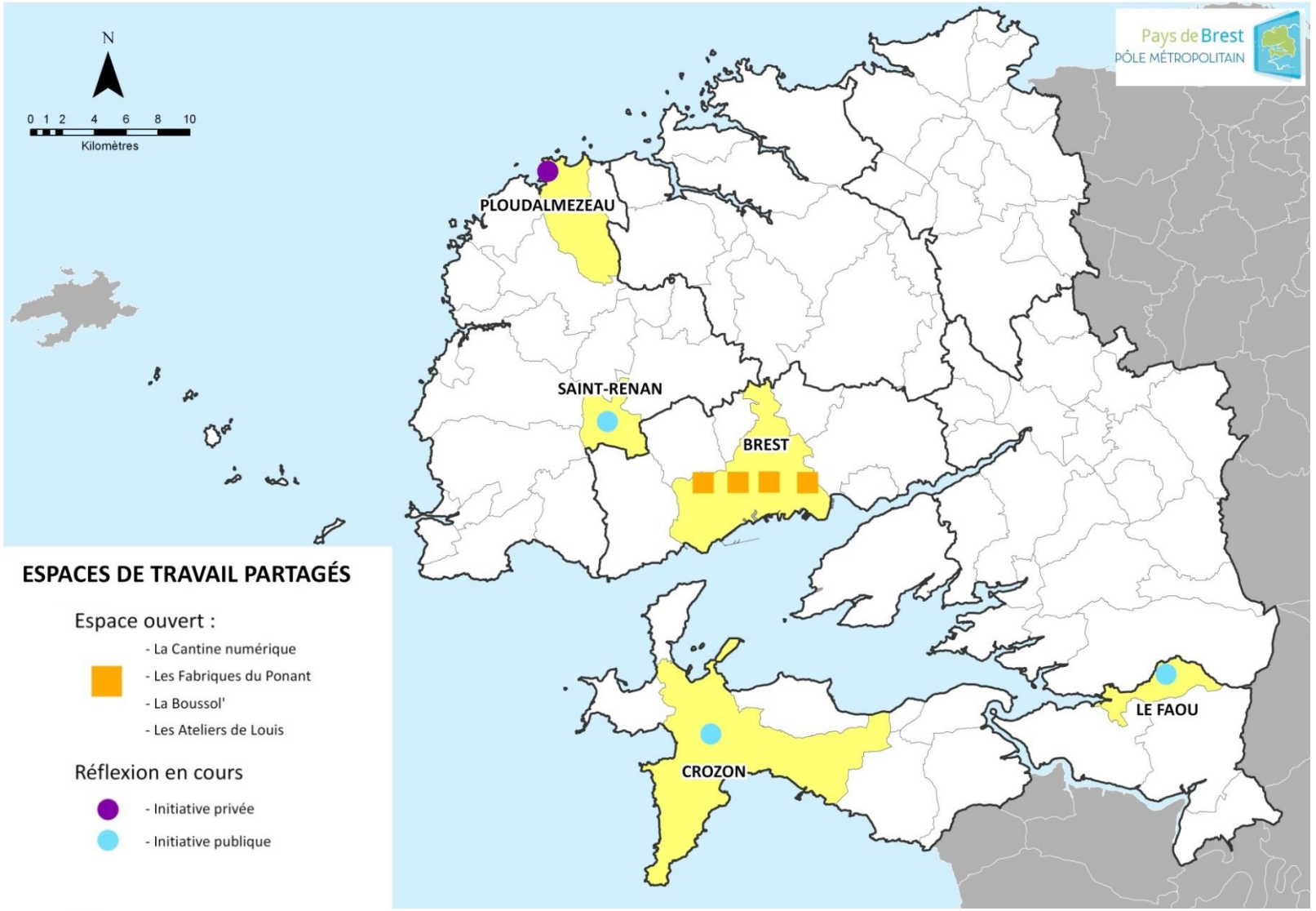

Source : Pôle métropolitain du Pays de Brest

3. Exemples et préconisations

a. Etude comparative : Trois exemples d'espaces de travail partagés

L'étude comparative permet d'appréhender les réalités de fonctionnement/investissement de différents espaces de travail partagés. **Les cas d'étude ont été sélectionnés selon deux critères principaux** :

- La dynamique d'émergence du lieu (initiative privée ou publique)
- Le portage du lieu (privé ou publique)

Sur la base de ces critères, l'étude comparative s'est arrêtée sur trois exemples :

- Une cantine numérique, initiée et portée par un acteur privé : La Cantine numérique à Quimper (Finistère) ;
- Un espace de coworking, initié par un acteur public et géré par un acteur privé : La Cordée à Morez (Jura) ;
- Un espace de coworking, initié et porté par un acteur public : L'Atelier à Pélussin (Loire).

LA CANTINE NUMERIQUE DE QUIMPER

PORTEUR DU PROJET Association Silicon Kerné

GENESE ET AMBITION DU PROJET Issue d'une initiative privée, la Cantine Numérique de Cornouaille à Quimper est portée par l'association Silicon Kerné, loi de 1901. Soutenue par des partenaires privés et publics, elle offre un point de rencontre pour les salariés et les indépendants ayant une activité ou des besoins dans le numérique. Elle s'affiche également comme un point d'informations et de ressources pour les entreprises, les collectivités et les particuliers. D'une à trois animations par semaine sont proposées par semaine. Ces animations et l'espace de coworking sont autant d'occasion pour les usagers de se (re)créer du lien social et des contacts professionnels.

ADRESSE 2 Rue Francois Briant de Laubrière à Quimper, implantée dans la Zone d'activités de Creach Gwen, à proximité immédiate des locaux du Technopole.

DATE D'OUVERTURE Octobre 2013

HEURES ET JOURS D'OUVERTURE Accessible du lundi au vendredi de 10h à 18h

NOMBRE D'ADHERENTS : 90 adhérents en 2015 (contre 60 en 2014)

FREQUENTATION Minimum 3 coworkeurs / Maximum 15 par jour

TARIFICATION

TARIFS TTC[22]	ESPACE DE COWORKING	SALLE DE REUNION
OFFRE PONCTUELLE	10€/jour	12€/heure
OFFRE ADHERENT	38€/an	12€/heure

DEPENSES

Poste d'animation	Un animateur, salarié de l'Association Sillicon Kerné (45% du budget)
Loyer	Location des locaux auprès de Quimper Communauté (45% du budget)
Aménagement des espaces	Travaux effectués par les adhérents

[22] Les tarifs évolueront d'ici la fin de l'année mais resteront très accessibles dans une volonté de démocratiser le coworking

DEPENSES (suite)	Matériel informatique	Offert par les partenaires
	Mobilier	Offert par la Mairie et les adhérents
	Autres	Achat de fourniture (évier, micro-onde, frigidaire)

FINANCEURS	Partenaires privés	Entreprises privées	18 480 €
	Subventions publiques	Quimper Communauté, Pays de Cornouaille, Département du Finistère, Région Bretagne	35 000 €
	Autofinancement	Quasi nul (du temps !)	

CONFIGURATION DU LIEU EQUIPEMENTS ET SERVICES	Surface	180 m²
	Capacité d'accueil	15 places en coworking
	Espace de convivialité	Espace cuisine, comptoir
	Salle de réunion	35m²
	Ordinateurs	4 écrans
	Outils bureautiques	Imprimante multifonction
	Visioconférence	OUI
	Casier sécurisés	8 casiers
	Services d'accompagnement, de soutien à l'entreprise	NON

COMPTE DE RESULTATS Année 1	Chiffre d'affaires	6 323 €
	Coût de fonctionnement[23]	5 419 €
	Frais d'exploitation[24]	45 377 €
	Dont charge de personnel	45 %
	Dont loyer	45 %

CONTACT

Ludovic FOUGERE
Animateur de la Cantine numérique Quimper
contact@silicon-kerne.net
02 30 99 50 33

[23] Les coûts de fonctionnement du bâtiment comprennent : les frais liés à l'approvisionnement en énergie; les frais liés à l'approvisionnement en eau; les contrôles périodiques (conformité électrique par exemple) ; certains frais divers (taxes et assurances)

[24] Les principales charges d'exploitation sont les matières premières et les consommations externes ainsi que des frais de personnel, des impôts et taxes

L'@TELIER DU PILAT RHODANIEN

PORTEUR DU PROJET Communauté de communes du Pilat Rhodanien (14 communes, au Sud Est du Département de la Loire, dans le Parc Naturel Régional du Pilat)

GENESE ET AMBITION DU PROJET En 2009, le Parc naturel régional du Pilat s'interroge sur le télétravail. Une première étude sur la visioconférence permet notamment d'identifier les lieux à équiper sur le territoire. En 2011, les élus du Parc naturel confient au Cabinet Ocalia une étude portant sur le télétravail. En parallèle, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a pour projet de créer une Maison des Services. Les deux projets sont alors imbriqués : Un espace de travail partagé est intégré au projet de la Maison des Services. Entre 2011 et 2012, les besoins des utilisateurs potentiels ont été analysés au travers divers outils : animation d'un blog, enquête en gare, deux tables rondes, visite de la Maison des Services de Murat (Auvergne). Un groupe de travail constitué d'élus et de deux agents de la Communauté de Communes travaille également avec une association sur les usages du numérique. En juillet 2013 les travaux de la Maison des Services débutent dans les locaux d'une ancienne entreprise de 600m².

ADRESSE L'@telier est implanté dans la Maison des Services de Pélussin, à l'entrée de la commune et à proximité des locaux de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Le choix de la commune de Pélussin est stratégique car située à 40 km de Saint-Etienne, 54 km de Lyon et 73 km de Valence.

DATE D'OUVERTURE Mai 2014

HEURES ET JOURS D'OUVERTURE Accessible 24h sur 24, 7 jours sur 7 grâce à un système de code donné aux coworkeurs

FREQUENTATION Une dizaine de coworkeurs au quotidien

TARIFICATION

TARIFS TTC	ESPACE OUVERT	BUREAUX INDIVIDUELS	SALLE DE REUNION
OFFRE PONCTUELLE	16€/ journée ; 8€/demi-journée	24€/ journée ; 12€/demi-journée	80€/ journée ; 50€/demi-journée
OFFRE DECOUVERTE (2 à 7 jours par mois)	14€/journée	20€/journée	80€/ journée ; 50€/demi-journée
OFFRE HABITUES (à partir de 8 jours par mois)	12€/journée	18€/journée	Inclus
PLAFOND MENSUEL	200€	Inclus selon disponibilités	Inclus selon disponibilités

Coup de pouce pour les demandeurs d'emplois et les jeunes entreprises : crédit de 20 demi-journées ou 10 journées ;

Réduction de 25 % à l'année pour les coworkeurs qui parrainent un nouvel usager

DEPENSES

Poste d'animation	Animatrice, salariée de la Maison des Services
Loyer	Espace situé au sein de la Maison des Services donc frais inclus dans le fonctionnement de la structure.
Aménagement des espaces	
Matériel informatique	
Mobilier	
Autre	

FINANCEURS Pour le projet global de la Maison des services	Dotation des équipements pour les territoires ruraux	Etat
	Financements européens Feader via le programme Leader	Parc naturel régional du Pilat
	Contrat de développement durable Rhône Alpes Rhône PLURIEL	Région Rhône Alpes
	Dotation des équipements pour les territoires ruraux	Maison de l'emploi et de la formation Loire Sud
	Auto-financement	Communauté de communes du Pilat Rhodanien

CONFIGURATION DU LIEU EQUIPEMENTS ET SERVICES	Surface	45m²
	Capacité d'accueil	15 personnes
	Espace de convivialité	Espace cuisine
	Salle de réunion	40m², mutualisés avec la Maison des Services
	Ordinateurs	8 postes, en salle multimédia, mutualisés avec la Maison des Services
	Outils bureautiques	Imprimante multifonction, fax et scanner
	Visioconférence	OUI
	Casier sécurisés	OUI
	Services d'accompagnement, de soutien à l'entreprise	Services et permanences des partenaires proposés dans la Maison des Services

COMPTE DE RESULTATS Année 1	Chiffre d'affaires	6 323 €
	Coût de fonctionnement[25]	5 419 €
	Frais d'exploitation[26]	45 377 €

CONTACT

Nelly BERNARD
Chargée de mission économie à la Maison des Services et Animatrice de l'Atelier
n.bernard@pilatrhodanien.fr
04 74 56 75 60

[25] Les coûts de fonctionnement du bâtiment comprennent : les frais liés à l'approvisionnement en énergie; les frais liés à l'approvisionnement en eau; les contrôles périodiques (conformité électrique par exemple) ; certains frais divers (taxes et assurances)
[26] Les principales charges d'exploitation sont les matières premières et les consommations externes ainsi que des frais de personnel, des impôts et taxes

LA CORDEE A MOREZ

PORTEUR DU PROJET Communauté de communes Haut-Jura ARCADE / La Cordée

GENESE ET AMBITION DU PROJET En 2012, les réflexions sur le télétravail ont été impulsées par le Pays du Haut-Jura. En parallèle, la Jeune Chambre Economique du Haut-Jura s'est saisit du sujet et a identifié des utilisateurs potentiels pour un centre de travail partagé à Morez. La commune de Morez et la communauté de communes Haut-Jura Arcade s'approprient et soutiennent le dossier. La création et la gestion de l'espace ont été confiées à La Cordée (réseau d'espaces de coworking née à Lyon) avec le soutien au démarrage des collectivités.

ADRESSE 8 rue de l'industrie 39400 MOREZ. Implanté en centre-ville, dans une ancienne friche industrielle.

DATE D'OUVERTURE Avril 2014

HEURES ET JOURS D'OUVERTURE Accessible 24h sur 24, 7 jours sur 7 pour les coworkeurs membres ; du lundi au vendredi 9h-18h pour les non membres

FREQUENTATION 20 utilisateurs dont 13 membres

TARIFICATION

TARIFS TTC	MEMBRES	NON MEMBRES
€/HEURE	2€	4€
Plafond mensuel	199€	
TARIFS SALLE DE REUNION	**MEMBRES**	**NON MEMBRES**
Petite salle (max 4 personnes)	Max. 10€/heure	Max. 14€/heure
Grande salle (max 10 personnes)	Max. 18€/heure	Max. 22€/heure
TARIFS SERVICE DE DOMICILIATION	**MEMBRES**	**NON MEMBRES**
Domiciliation	29€/mois	39€/mois

DEPENSES

Poste d'animation	Un responsable, salarié de La SAS La Cordée
Loyer	Les 3 premières années : Mis à disposition du local par la Communauté de Communes. Ensuite La Cordée sera locataire.
Investissement	100 000€ d'investissement pour la rénovation du bâtiment dont 22 000€ pour l'aménagement de l'espace de travail partagé.

FINANCEURS

Communauté de Communes	Travaux de rénovation du bâtiment financés par la Communauté de Communes
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	Aide de l'Etat, reversée à la Collectivité Haut-Jura Arcade pour la rénovation du bâtiment
La Cordée	Achat du matériel

CONFIGURATION DU LIEU

EQUIPEMENTS ET SERVICES

Surface	85m²
Capacité d'accueil	12 personnes
Espace de convivialité	Espace cuisine, bar
Salle de réunion	20m², deux salles de réunion

Ordinateurs	2 écrans à disposition
Outils bureautiques	Imprimante/copieur
Visioconférence	NON
Services d'accompagnement, de soutien à l'entreprise	NON

Aménagement de La Cordée à Morez

COMPTE DE RESULTATS : non communiqués.

CONTACT

Philippe DEJTER
Animateur de la Cordée Morez
philipped@la-cordee.net
03 84 33 13 18

Préconisations

Les collectivités territoriales disposent d'un panel de leviers pour aider à la création des espaces de travail partagés. Si elles aident principalement à l'amorçage, elles peuvent aussi intervenir en faveur du maillage du territoire, en particulier dans les zones rurales et péri-urbaines. Mais l'implication de l'acteur public contraste parfois avec la spontanéité des espaces de travail partagés. **La réussite dépend alors de la bonne écoute des besoins locaux et de la gouvernance instaurée autour du projet.** Fondées sur des dynamiques citoyennes, **ces projets doivent donc être co-construits** entre acteurs publics et privés, au risque sinon de n'être que des coquilles vides. Soutien, financeur ou porteur : le degré d'implication et la posture des acteurs publics sont déterminés par la nature et l'ambition de chaque projet.

Afin de poursuivre le travail d'opportunité engagé sur les espaces de travail partagés en Pays de Brest, il convient à présent :

1 Mobiliser

- Identifier les **porteurs de projets** d'espaces de travail partagés ;
- Mobiliser **une communauté de futurs utilisateurs** potentiels[27] ;
- Repérer et associer **les entreprises qui pratiquent le télétravail** et celles qui souhaitent s'investir.

2 Identifier

- Identifier **les secteurs favorables à l'implantation** d'un espace de travail partagé tenant en compte de la localisation des utilisateurs potentiels mise en évidence dans l'étude d'opportunité. Ces lieux sont généralement situés à proximité des lieux de vie et des nœuds de transport ;
- **Repérer les locaux disponibles** au sein de ces secteurs.

3 Déterminer

- Déterminer pour< chaque projet **le niveau de services et d'équipements** offerts en fonction des publics cibles et des attentes exprimés au cours de l'étude d'opportunité ;
- Le **modèle économique et la structuration juridique** possible, permettant notamment de définir les charges pour les collectivités concernées.

[27] Rappel : 21 personnes souhaitent être associées aux réflexions sur les espaces de travail partagés en Pays de Brest. Ces personnes peuvent former le premier noyau dur d'une communauté de futur utilisateurs.

Pays de Redon

Le développement des espaces de travail partagés a été impulsé par la Maison de l'emploi, du développement de la formation et de l'insertion (MEDEFI). « Mon autre bureau » résulte d'une démarche participative[28], menée de juillet 2013 à mars 2014.

- Cinq matinées de coworking ont été organisées dans cinq lieux d'accueil de public pour toutes personnes souhaitant et pouvant travailler à distance. Ces séances ont permis d'imaginer des espaces de travail partagés répondants aux besoins des utilisateurs et adaptés au territoire. La démarche a été l'occasion de fédérer une première communauté d'utilisateurs.
- Un atelier participatif et une exposition ont par la suite permis d'imaginer neuf scénarii possibles pour la mise en place de tels espaces sur le territoire.
- De janvier 2014 à mars 2014, des espaces de travail partagés ont été testé dans différents lieux du territoire.
- Depuis octobre 2014, six lieux (médiathèque, maison de l'emploi, etc.) proposent désormais des permanences à des rythmes et des amplitudes horaires variés.

4 Soutenir

Aider à l'amorçage et au fonctionnement des espaces de travail partagés, par exemple :

- En mettant à disposition un **local**. Le poste immobilier représente souvent près de 40 % des charges d'exploitation,
- En mettant à disposition du **mobilier et des équipements informatiques**,
- En apportant des **ressources pour l'animation des espaces** et en participant aux évènements,

5 Promouvoir le télétravail - Action transversale

L'attractivité des espaces de travail partagés auprès des salariés est conditionnée par le développement de la pratique du télétravail. **Le développement des espaces de travail partagés devrait donc idéalement s'accompagner d'une promotion du télétravail**. Les espaces de travail partagés pourront notamment être considérés comme un moyen privilégié pour accéder à la pratique. Ainsi les collectivités peuvent être exemplaire et expérimenter le télétravail dans les espaces de travail partagés du Pays de Brest.

Amsterdam

La création des Smart Work Centers a été encouragée par la politique du télétravail. L'exemplarité de la Municipalité d'Amsterdam en matière de télétravail a favorisé le développement des espaces de travail partagés, en louant des postes pour ses employés municipaux. La Municipalité, dont le parc immobilier a diminué, encourage désormais les entreprises à pratiquer le télétravail.

[28] Voir en annexe page 38 la vue d'ensemble de la démarche

Région Aquitaine

La coopérative des Tiers-Lieux, qui fédère une soixantaine d'espaces de travail partagés, accompagne le développement du télétravail. En plus d'accompagner le montage de Tiers-Lieux, depuis 2011 l'équipe salariée de la Coopérative sensibilise les organisations aux nouvelles pratiques du travail et propose des formations aux managers et aux télétravailleurs pour travailler en équipe à distance.

L'ensemble de ces actions peuvent être réalisées dans le cadre d'une étude de faisabilité. Ce travail pourrait être mené **à l'échelle du Pays de Brest** afin que les projets en cours et les initiatives futures forment **un maillage cohérent** et se développent dans **une logique de réseau**.

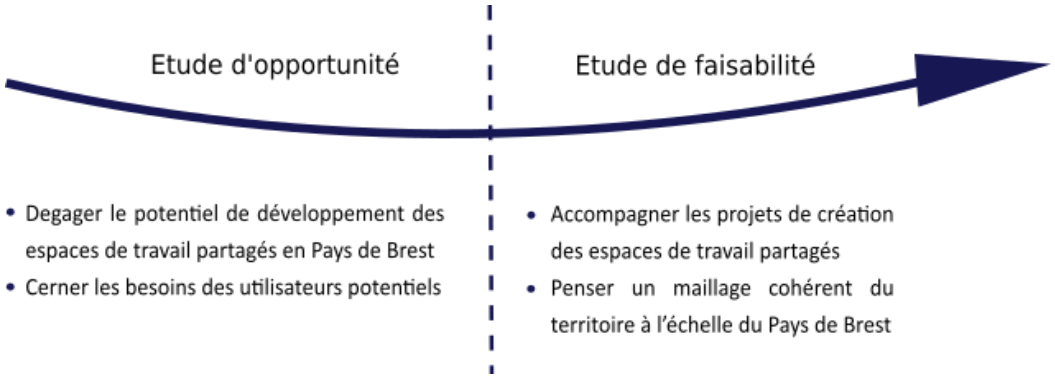

Source : Pôle métropolitain du Pays de Brest

Financements et dispositifs mobilisables

⇨ Le contrat de partenariat du Pôle métropolitain du Pays de Brest

Le contrat de partenariat priorise et formalise les soutiens apportés par la Région et l'Europe pour le développement du Pays de Brest sur la période 2014-2020. Il permet ainsi de mettre en œuvre la stratégie de développement du territoire. **A ce jour, seules les conditions d'attribution des crédits régionaux ont été définies.**

Les espaces de travail partagés ont été identifiés par les acteurs du territoire comme une réponse à l'une de ses priorités de développement : Développer les filières d'avenir et la dynamique entrepreneuriale. A ce titre, **les projets de tiers-lieux figurent parmi les projets éligibles aux fonds régionaux et européens**.

❖ Crédits régionaux

Fiche action 2.4

Type de projets éligibles
Projets d'immobilier d'entreprises : incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers-lieux (espaces de co-working, fablabs, cantine numérique), centre des congrès de Mescoat…
Type de bénéficiaires
Collectivités locales, établissements publics, structures de conseil et d'accompagnement des entreprises, associations, organisations professionnelles, GIP
Dépenses éligibles
• Investissements et études préalables aux travaux • Prestations d'études, de formation, de conseils, d'animation et de communication

Modalités de financement	
Autofinancement minimum	20 %
Plancher de subvention régionale *(en € et en %)*	20 % et 5000 €[29]
Plafond de subvention régionale *(en € et en %)*	50% de subvention régionale au titre du Contrat de partenariat pour les dépenses immatérielles 20% au titre du contrat de partenariat (50 % de subvention régionale totale) pour les dépenses matérielles
Complément d'informations	Conditions pouvant être ajustées à la marge par le comité unique de programmation, dans le respect des modalités définies par la Région dans la présente convention.

Fiche action consultable en intégralité sur le site internet du Pôle métropolitain du Pays de Brest :

Rubrique « Projet de territoire » → « Contrat de partenariat » → « Crédit régionaux du contrat de partenariat »

www.pays-de-brest.fr

VOTRE CONTACT pour tous renseignements sur la mobilisation des fonds régionaux du contrat de partenariat

Mickaele LE BARS

mickaele.lebars@pays-de-brest.fr

02 98 00 62 34

❖ Fonds européen : ITI FEDER

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) permet d'accompagner les actions liées aux usages numériques. Le volet territorial du FEDER (ITI) se décline à l'échelle du Pays du Brest, excepté pour les actions mises en œuvre sur le territoire de Brest Métropole.

Les pays bretons sont en phase de conventionnement avec la Région (autorité de gestion des fonds européens). L'issue de cette période permettra de préciser les modalités de financement des types de projets éligibles. Ces derniers sont d'ores-et-déjà connus au sein de la fiche action suivante[30] :

[29] Plancher ramené à 2000€ pour les associations.

Fiche action FEDER 1.2.1 : *Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques*

Types de projets potentiels :

Les projets soutenus devront contribuer au développement de la culture numérique et de nouvelles applications TIC. Les projets ayant des effets de levier sur les entreprises seront également privilégiés. Seront ainsi accompagnées les actions de développement d'applications numériques, les démonstrateurs attachés à ces nouveaux services, les actions permettant d'offrir un nouveau service ou de communiquer sur celui-ci, et visant :

- une plus grande appropriation des pratiques du numérique dans la vie quotidienne des citoyens et des entreprises : actions de numérisation de fonds et de valorisation, actions de renforcement de l'accessibilité des outils et services TIC, développement de nouveaux services et outils,...
- et/ou une plus grande appropriation des pratiques du numérique dans les pratiques des professionnels, afin d'améliorer les services rendus aux citoyens et entreprises : e-santé et télémédecine, transport, tourisme...
- et/ou le développement de nouvelles mutualisations : plate-formes de services numériques mutualisées, plate-forme de partage ou de stockage de données, développement de l'e-éducation et plate-formes numériques de la connaissance, lieux mutualisés,...

Des précisions sur les types de projets éligibles pourront être apportées à l'issue de la phase de conventionnement avec la Région (début 2016).

Pour suivre l'avancée de la mise en œuvre des programmes européens, consultez le site Internet du Pays de Brest / Rubrique « Projet de territoire » ➔ « Fonds européens ».

www.pays-de-brest.fr

VOTRE CONTACT pour tous renseignements sur la mobilisation des fonds européens du contrat de partenariat
Luce DEMANGEON
luce.demangeon@pays-de-brest.fr
02 98 00 62 37

[30] Action du Programme opérationnel (PO) régional FEDER : ce PO sera ensuite décliné de manière spécifique au territoire du Pays de Brest sous la forme d'une convention qui sera signée cet automne.

Conclusion

Les espaces de travail partagés traduisent une évolution du monde du travail

Sous l'effet du numérique, le monde du travail est en pleine évolution. **Des manières nouvelles de travailler, d'entreprendre, d'innover et d'apprendre se structurent autour des notions de collaboration et d'ouverture.** Les espaces de travail partagés, dont le nombre explose depuis la fin des années 2000, reflètent ces évolutions. **Ces espaces offrent un cadre de travail professionnel aux utilisateurs** (principalement des indépendants et des télétravailleurs) à la recherche d'un **lieu de travail flexible et convivial**. Les espaces de travail partagés génèrent de la diversité (propice aux collaborations, aux hybridations et aux fertilisations croisées entre des secteurs d'activité traditionnellement éloignés) et sont des laboratoires d'innovation (compétences, réseaux et outils sont mobilisés pour faciliter l'expérimentation et l'innovation). Plus qu'une offre nouvelle d'immobilier d'entreprise, **les espaces de travail partagés sont appréhendés comme des leviers pour développer l'entrepreneuriat et l'innovation**. Implantés dans les communes péri-urbaines et rurales, **ils permettent d'impulser une dynamique de développement local et d'envisager un aménagement durable du territoire**.

Une opportunité pour répondre aux enjeux du Pays de Brest

Pour le Pays de Brest, les espaces de travail partagés représentent **l'opportunité de répondre de manière transversale à ces enjeux de développement**. Afin de mesurer le potentiel de développement et d'évaluer le besoin en espaces de travail partagés, le Pôle métropolitain du Pays de Brest a engagé une étude d'opportunité.

Un potentiel de développement élevé

Le Pays de Brest se caractérise par des dynamiques territoriales en phase avec le développement des espaces de travail partagés. Bien que la méthodologie ne permette pas d'évaluer avec exactitude le nombre d'utilisateurs, le nombre global d'utilisateurs potentiels est élevé. Au regard de leur localisation, des espaces de travail partagés pourraient notamment se développer dans certaines communes péri-urbaines et littoral. Par ailleurs, **les pratiques de la population active et l'émergence d'initiatives locales traduisent un besoin en espace de travail partagé, collaboratif et de proximité**.

Accompagner leur développement

Nous préconisons de conduire **une étude de faisabilité afin d'accompagner la création des espaces de travail partagés** et d'envisager un maillage cohérent du territoire à l'échelle du Pays de Brest. **Le succès des espaces de travail dépendra de la capacité des acteurs engagés dans un projet à fédérer une communauté d'utilisateurs** et à ancrer le lieu dans le tissu économique, social et culturel local. A ce titre, **la présence et le rôle de l'animateur est primordial**. Par ailleurs, des actions de promotion du télétravail, et plus généralement du «travailler autrement», assureront la fréquentation et la pérennité des futurs espaces de travail partagés du territoire.

Références

Sur l'évolution du monde du travail et la société à l'ère du numérique

- Collectif OuiShare, *Société collaborative La fin des hiérarchies*, Rue De L'echiquier , 2014, 128p.
- Conseil national du numérique, *Ambition numérique Pour une politique française et européenne de la transition numérique*, juin 2015
- Lallement Michel, *L'Age du faire Hacking, travail, anarchie*, Seuil, 2015, 448p.
- Kaplan, Daniel, « *Travailler autrement ? Mutations des lieux et des temps du travail»*, Présentation de La FING, 17 avril 2014

  http://fr.slideshare.net/slidesharefing/prez-digiworkdkavril2014?related=1
- Manière, Pierre, *« Comment le numérique est en train de révolutionner l'organisation du travail. »* La tribune, 1 juin 2015

  www.latribune.fr/technos-medias/innovation-et-start-up/comment-le-numerique-est-en-train-de-revolutionner-l-organisation-du-travail-479814.html
- Stiegler Bernard, *L'emploi est mort, vive le travail !,* Ed. Milles et une nuits, 2015, 120p.

Sur le télétravail

- Centre d'analyse stratégique. *Le développement du télétravail dans la société numérique de demain*, novembre 2009.

  http://archives.strategie.gouv.fr/cas/system/files/rapport_cas_teletravail_26xi2009.pdf.
- Greenworking, *Le télétravail dans les grandes entreprises françaises. Synthèse remise au ministre chargé de l'Industrie, de l'énergie et de l'économie numérique,* mai 2012.

  www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/cns/ressources/Teletravail_Rapport_du_ministere_de_Mai2012.pdf
- Tour de France du télétravail, *Livre blanc national sur le télétravail et les nouveaux espaces de travail,* 2012.

  www.tourdefranceduteletravail.fr/wp-content/uploads/sites/31/2013/03/LivreBlanc_TourTT2012.pdf

Sur les espaces de travail partagés

- Burdeyron, Franck, *« Coworking, numérique: ces nouveaux lieux qui boostent l'entrepreneuriat. »* Ocalia, 7 mars 2014.

  www.ocalia.fr/blog/grand-geneve-coworking-entrepreneuriat/.
- Burret, Antoine, Pierre Xavier, *De nouveaux dispositifs accompagnant la création d'entreprise: les espaces de travail collaboratif,* Colloque organisé par l'ESC Chambéry et l'EM Lyon, 2013.
- Besson Raphael, *Espaces de coworking : nouveaux lieux d'apprentissage du capitalisme cognitif ?,* REVUE ECHOSCIENCES - Grenoble, mai 2015

  www.echosciences-grenoble.fr/actualites/espaces-de-coworking-nouveaux-lieux-dapprentissage-du-capitalisme-cognitif

- Besson, Raphaël, *Le Living Lab au service de la créativité citoyenne & du développement local*, REVUE ECHOSCIENCES – Grenoble, janvier 2015
  www.echosciences-grenoble.fr/actualites/le-living-lab-au-service-de-la-creativite-citoyenne-du-developpement-local
- Besson, Raphaël, *Le paradigme économique des Tiers Lieux*, REVUE ECHOSCIENCES – Grenoble, aout 2014
  www.echosciences-grenoble.fr/actualites/le-paradigme-economique-des-tiers-lieux
- Besson, Raphaël*, Les Tiers-Lieux, une notion à expérimenter et co-construire*, REVUE ECHOSCIENCES – Grenoble, février 2013
  www.echosciences-grenoble.fr/actualites/les-tiers-lieux-une-notion-experimenter-et-co-construire
- Bys, Christophe. *« Infographie : Petit bilan sur les espaces de coworking en France »*, Usine Digital, avril 2015
  www.usine-digitale.fr/editorial/infographie-petit-bilan-sur-les-espaces-de-coworking-en-france.N324149
- Cagnol, Rémy. *«Quand la sphère publique soutient le coworking: l'exemple de la France »,* Deskmag, janvier 2013
  www.deskmag.com/fr/quand-la-sph-re-publique-soutient-le-coworking-l-exemple-de-la-france
- Caisse des dépôts, *Guide à usage des collectivités locales Télécentres et tiers-lieux*, janvier 2015
  www.caissedesdepots.fr/fileadmin/PDF/Rapports_et_etudes/numerique/Guide_telecentres-BD.PDF
- Conseil de développement Grenoble Alpes Métropole, *Les tiers-lieux Mode d'emploi, mai 2015*
- Duriaux, Yoann et Antoine Buret, *Le manifeste des Tiers Lieux,* Movilab, 2014
  http://movilab.org/index.php?title=Le_manifeste_des_Tiers_Lieux
- FING, *Etat des lieux des ateliers de fabrication numérique*, Rapport d'étude remis à la Direction Générale des Entreprises, Octobre2014
  www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/etudes/numerique/etat-des-lieux-fablabs-2014.pdf
- Moriset, Bruno, *Les télécentres dans les territoires ruraux français Essai d'évaluation,* Note de recherche ANR, Mars 2011
- Patrick Genoud et Alexis Moeckli *, Les tiers lieux, espaces d'émergence et de créativité*, Revue économique et sociale N°2, Lausanne, 2010

Annexes

Annexe 1 Définitions du télétravail à l'étranger 37
Annexe 2 Définition française du télétravail et diffusion dans les Pays de l'OCDE 38
Annexe 3 Infographie « comment Créer un Tiers-lieu ? » 39
Annexe 4 Infographie 9 Raisons d'adopter le coworking 40
Annexe 5 Infographie Pourquoi créer un espace de coworking 40
Annexe 6 Vue d'ensemble de la démarche Mon autre bureau en Pays de Redon 41
Annexe 7 Tableau des acteurs rencontrés 42

Annexe 1 Définitions du télétravail à l'étranger

	Organisme	Définition	Champ
Allemagne	Mémento « télétravail » de 2001 publié par les ministères fédéraux du travail, de l'économie et de l'éducation	Le télétravail est toute activité, basée sur les technologies de l'information et de la communication, accomplie exclusivement ou à temps partiel sur un poste de travail situé hors de l'établissement central. Ce poste de travail est relié par des moyens de communications électroniques à l'établissement central.	
Australie	Australian Telework Advisory Committee (2005)	Le travail entrepris soit à plein temps soit à temps partiel, par un employé ou un travailleur indépendant, qui est effectué à distance de l'environnement traditionnel du bureau de l'entreprise, y compris à domicile, et qui est facilité par le recours aux TIC telles que la téléphonie mobile ou l'Internet.	
Autriche	Ministère de l'Économie et du Travail (2003)	Réalisation d'un travail à distance avec l'aide de systèmes de communication.	
Belgique	Convention collective de travail n° 85bis	Une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail, utilisant les technologies de l'information, dans le cadre d'un contrat de travail, dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière et non occasionnelle.	Les télétravailleurs mobiles sont exclus (commerciaux, techniciens, infirmières à domicile...)
Danemark	Partenaires sociaux (transposition de la définition de l'ACE de 2002)	Le télétravail désigne le travail effectué en dehors du lieu de travail habituel et transmis vers ce lieu par l'intermédiaire d'un PC et d'une connexion internet. Le télétravail doit avoir un caractère récurrent et régulier pour être couvert par l'accord et ne peut avoir lieu que pendant les heures de travail sur lesquelles se sont accordés au préalable l'employé et l'employeur.	Secteur privé
	Direction du personnel (secteur public)	Le télétravail est un travail pouvant être effectué dans un lieu différent du lieu de travail habituel à l'aide d'un ordinateur personnel et de moyens de communication électroniques et/ou téléphoniques fournis par l'employeur. Le télétravail et le travail à domicile doivent avoir un caractère récurrent et être compris dans les heures de travail du contrat de travail. L'accord n'inclut pas le travail à distance effectué lors de voyages d'affaires. Il se distingue en outre du « travail mobile » c'est-à-dire effectué dans plusieurs lieux distincts comme par exemple le travail d'un commercial.	Secteur public
États-Unis	World at Work	Il y a une distinction[1] sur le régime de travail et sur les conditions de travail entre télétravailleur (qui effectue la totalité de son travail depuis son domicile ou un site à distance des locaux) et « telecommuter » (qui travaille périodiquement ou régulièrement depuis son domicile ou un site distant).	Secteur privé
	US Office of Personnel Management	Le télétravail est un aménagement du travail dans lequel un employé effectue régulièrement des tâches professionnelles, depuis son domicile ou depuis les locaux (de l'administration) proches de son lieu de résidence.	Secteur public (agences fédérales)
Finlande	Accord entre partenaires sociaux du 23 mai 2005 (transposition de l'ACE 2002)	Le télétravail est une modalité d'organisation du travail. Il s'agit d'un travail qui pourrait être réalisé dans les locaux de l'employeur, mais qui est régulièrement effectué en dehors du lieu de travail, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Sont inclus dans la définition, par exemple : – le travail à temps plein ou partiel effectué à partir d'un ordinateur à domicile ou dans d'autres locaux que ceux de l'employeur : travaux de planification, de recherche, etc. – le travail réalisé dans un lieu où de nombreux employés de l'entreprise travaillent au même moment, en utilisant les technologies de l'information et de la communication. Ne sont pas inclus dans la définition retenue : – les travaux ménagers traditionnels ; – le travail dans les centres d'appel et de contact.	
Irlande	Ministère de la Science, de la Technologie et du Commerce (« Code of practice » de 2002)	Le « e-work » est défini non comme un emploi mais comme une méthode de travail ayant recours aux TIC, selon laquelle le travail est accompli indépendamment d'un lieu donné. Ces méthodes de travail recouvrent : – le travail chez soi, à temps plein ou à temps partiel ; – le « telecommuting » à savoir l'alternance entre le domicile et le bureau ; – le travail mobile.	Secteurs privé et public
Italie	Institut national de protection sociale	Typologie de prestation de services qui s'effectue en dehors des limites traditionnelles de l'entreprise sans impliquer de transformation des rapports de travail en vigueur.	Secteur privé
	Réforme Bassani 1998 (art. 4 loi n° 191) et décret présidentiel n° 70 de 1999	Un travail effectué par un salarié dans l'une des administrations publiques, dans n'importe quel lieu estimé compatible avec ce type de prestation, et en dehors du siège de travail, où la prestation sera techniquement possible grâce à l'utilisation de supports technologiques et informatiques permettant de mettre en liaison les différents sièges du travail.	Secteur public

Source : Le développement du télétravail dans la société numérique de demain. Centre d'analyse stratégique. Novembre 2009

Annexe 2 Définition française du télétravail et diffusion dans les Pays de l'OCDE

« Le télétravail est une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail et dans laquelle un travail, qui aurait également pu être réalisé dans les locaux de l'employeur, est effectué hors de ces locaux de façon régulière »

Article L. 1222-9 du Code du Travail issu de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012.

Diffusion du télétravail dans les Pays de l'OCDE

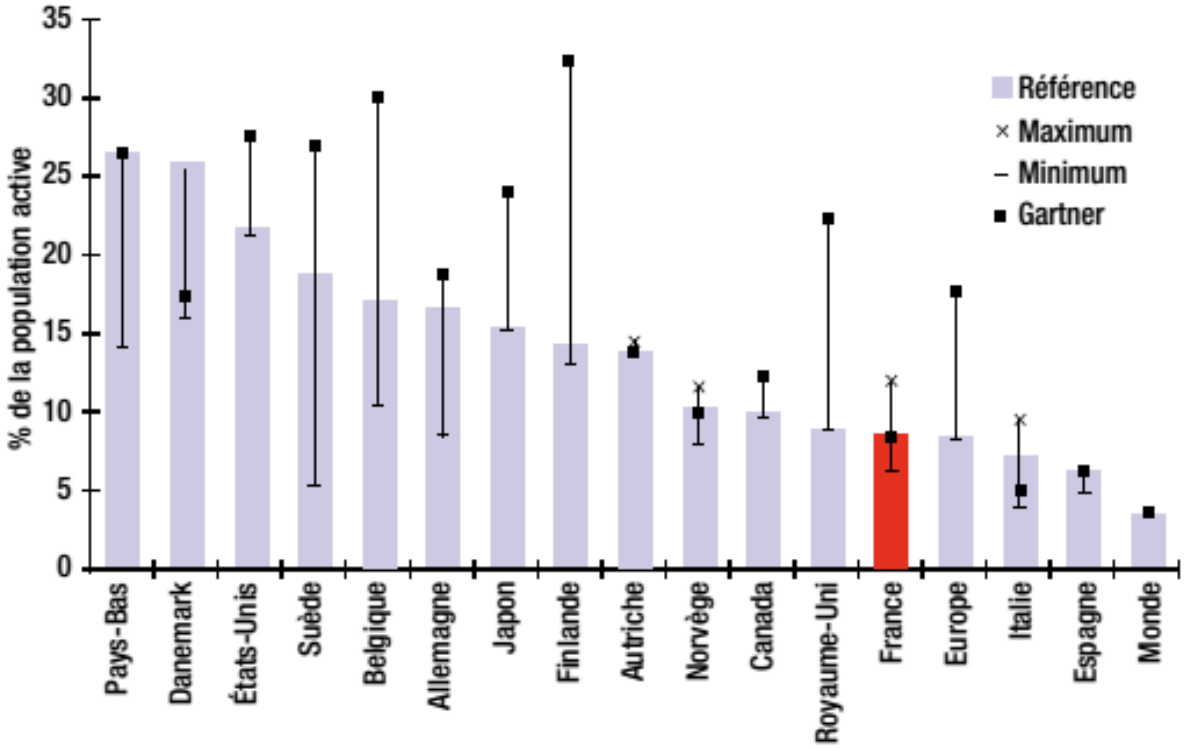

Source : Le développement du télétravail dans la société numérique de demain. Centre d'analyse stratégique. Novembre 2009

Annexe 3 Infographie « comment Créer un Tiers-lieu ? »

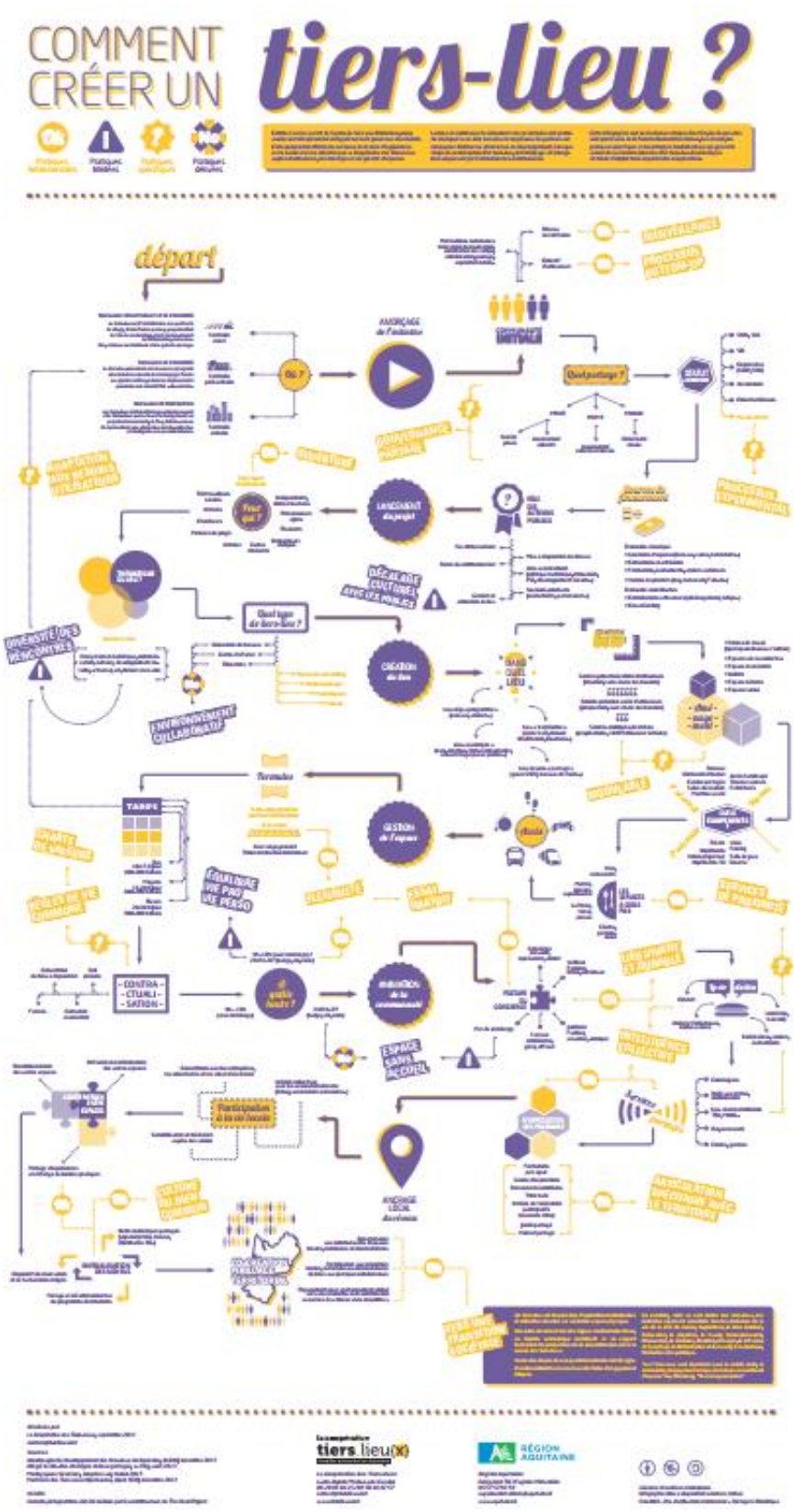

Source : La coopérative des Tiers-lieux.
Disponible à l'adresse internet suivante : http://www.cedille.pro/wp-content/uploads/2015/06/Infographie_Comment-cre%CC%81er-un-tiers-lieu-version-finale_18072014.pdf

Annexe 4 Infographie 9 Raisons d'adopter le coworking

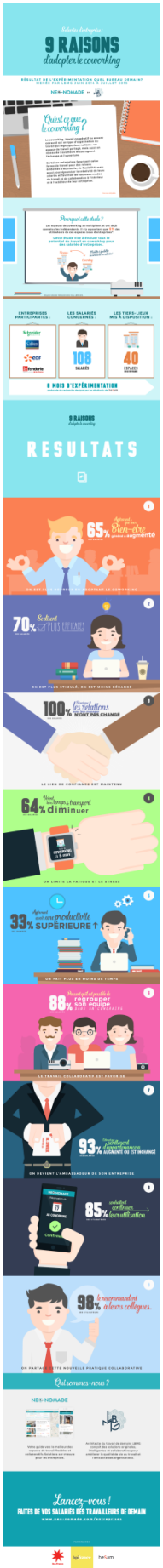

Réalisation : LBMG et Néo-nomade
Disponible à l'adresse internet suivante : http://zevillage.net/2015/09/infographie-raisons-adopter-coworking/

Annexe 5 Infographie Pourquoi créer un espace de coworking

Réalisation : La Cordée
Disponible à l'adresse internet suivante : http://zevillage.net/2015/09/infographie-pourquoi-creer-un-espace-de-coworking/

Annexe 6 Vue d'ensemble de la démarche Mon autre bureau en Pays de Redon

Vue d'ensemble de la démarche

Avant d'être un but, un projet est avant tout un chemin, un processus. La démarche adoptée pour cette étude ne déroge pas à la règle.

La représentation ci-contre raconte l'histoire de ce projet, des premiers questionnements aux premières propositions de solutions, jusqu'au passage de relais vers les possibles porteurs de ces solutions :

Phase 1 : Questionnement autour de la mobilté

Phase 2 : Organisation de matinées co-working en mode nomade

Phase 3 : Synthèse des besoins

Phase 4 : Elaboration de scénarii – exposition et réaction

Phase 5 : Tests du prototype

Phase 6 : Passage de relais et essaimage

>> Carte de provenance des participants affichée et photographiée au cours de l'étude

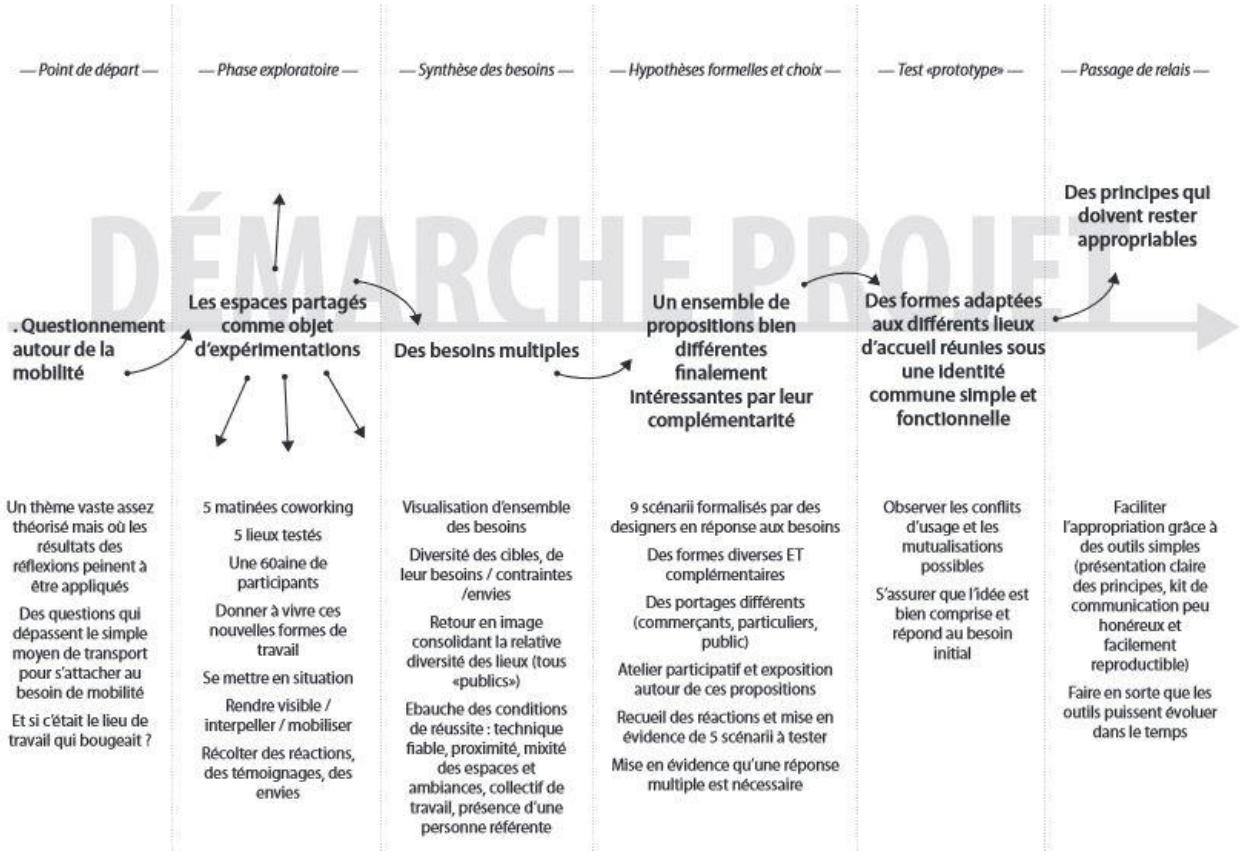

Source : Espaces de travail partagé(s) en Pays de Redon – Bretagne Sud. Retour sur la méthode. Disponible à l'adresse internet suivante : http://www.medefi.fr/iso_album/livret_methodo_medefi-light.pdf

Annexe 7 Tableau des acteurs rencontrés

NOM Prénom	Structure	Fonction / Service
AUFFRET Antony	Les fabriques du Ponant	Animateur, Attaché de direction Grand Ouest Les petits débrouillards
BELBEOC'H Marine	CC de la Presqu'île de Crozon	Chargé de mission Service Economie & Tourisme
BERGOT Fréderic	Ville de Brest	Responsable usages numériques
BIANIC Lucie	ADEUPA	Chargée d'étude
BLONDY Myriam	La Boussol	Animatrice
BOURLIER Yves-marie	HiTech Care	Chef d'entreprise, porteur de projet d'espace de coworking
BUQUEN Anne	Conseil départemental du Finistère	Chef de projet télétravail
CALVAR Joëlle	Brest métropole	Service stratégie et prospective, Suivi Brest Tech +
CARIOU Claude	Boutique de Gestion (BGE)	Directeur
CEAVER Caroline	CC du Pays de Landerneau-Daoulas	Chargée de mission économie
CHARBONNIER Laurent	CCI BREST	Responsable Etudes
COPPENS Aurore	Investir en Finistère	Responsable mission promotion prospection
BIETTE Corentin	L'embarcadère à Plougasnou	Entrepreneur
DEROCHEFORT Tangui	Région Bretagne	Aménagement numérique du territoire
DIGUE Yoann	Angers Loire Développement	Chargé d'animation numérique
FILY Manon	CC Aulne Maritime	Chargée de mission
FOUGERE Ludovic	Cantine Numérique de Quimper	Animateur
GODEC Céline	Cantine numérique de Brest	Animatrice
GREZE Cérice	Cabinet d'étude Ocalia	Chargé d'étude
HAMON Christelle	CC Pays des Abers	Chargée de mission économie
JACOB Françoise	Porteuse de projet	Chef d'entreprise
MARZIN Sébastien	CC du Pays d'Iroise	Chargé de mission économie
PLIQUET David	E Mage-In 3D	Directeur
REPUSSARD Hélène	Espace de coworking d'Angers	Animatrice
RICHARD Fanny	Brest métropole	Chargée de mission économie sociale et solidaire
RIVOAL François	ADEUPA	Directeur d'études
TREGUER Annaïg	CC du Pays de Lesneven Côte des Légendes	Chargée de mission économie
VERDIER Marie	Brest métropole / Pôle métropolitain du Pays de Brest	Chargée de mission aménagement numérique